

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

TRANSPORT

08

EDUCATION

01

SOCIAL

04

ECONOMIE

01

INFRASTRUCTURE

10

SANTE PUBLIQUE

02

ADMINISTRATION

34

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

03

N° 1409

6 Octobre 2017

6 October 2017

17H25/5:25 PM

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Fax : 222 206 043 / 222 203 326

Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm

Internet : www.armp.cm

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	<p>Reference 14/AONO/PR/MINMAP/DR-OU/DD-HP/CDPM-TBEC/2017 Lire</p> <p>Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°14/AONO/PR/MINMAP/DR-OU/DD-HP/CDPM-TBEC/2017 DU 26/09/2017 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL EN BLOCS DE TERRE COMPRIMEE A L'ECOLE MATERNELLE DE NSO DANG DANS L'ARRONDISSEMENT DE BAMENDJOU, DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX, (EN PROCEDURE D'URGENCE). FINANCEMENT ; BIP-DP EXERCICE 2017 IMPUTATION : 94 110000 2209 PROGRAMME 709, ACTION 07</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 16-10-2017</p>
----------	---

2	<p>Reference 051/AONO/MINMAP/DR-OU/SMI/CRPM-TBEC/2017 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 051/AONO/MINMAP/DR-OU/SMI/CRPM-TBEC/2017 DU 28 SEPTEMBRE 2017 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BAKONDI DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST EN PROCEDURE D'URGENCE</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 12-10-2017</p>
----------	--

3	<p>Reference 00333/AONO/CCAA/CIPM/2017 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00333/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 04 OCTOBRE 2017 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGE DU PATRIMOINE DE LA CCAA ET DES AEROPORTS SECONDAIRES AU TITRE DES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS (EN PROCEDURE D'URGENCE).</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture 06-11-2017</p>
----------	---

4	<p>Reference N° 19/AONO/ADC/CIPM/2017 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 19/AONO/ADC/CIPM/2017 DU 06/10/2017 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU FAUX PLAFOND DE L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN (PHASE I) FINANCEMENT: SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A., EXERCICE 2017, LIGNE 20100101.</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture 26-10-2017</p>
----------	--

5	<p>Reference 00334/AONO/CCAA/CIPM/2017 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°00334/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 04 OCTOBRE 2017 RELATIF A LA SOUSCRIPTION PAR LA CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY DES POLICES D'ASSURANCE AUTOMOBILE AU TITRE DES EXERCICES 2018, 2019 ET 2020</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture 06-11-2017</p>
----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference	00336AONO/CCAA/CIPM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00336AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 04 OCTOBRE 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DU SIEGE DE LA CCAA, DES RESIDENCES PCA, DG, DGA ET DES LOCAUX DE SES REPRESENTATIONS DE DOUALA – MAROUA – N'GAOUNDERE - BERTOUA – BATOURI – BAFOUSSAM - BAMENDA – KOUTABA – KRIBI – MAMFE - TIKO. EXERCICES 2018,2019 ET 2020. (EN PROCEDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	06-11-2017

7	Reference	00335/AONO/CCAA/CIPM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00335/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 04 OCTOBRE 2017 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE MALADIE, D'EVACUATION SANITAIRE ET D'ASSISTANCE PAR LA CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY AU TITRE DES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	06-11-2017

8	Reference	071/AONO/PR/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°071/AONO/PR/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 DU 22 SEPTEMBRE 2017 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) FORAGES DANS LA COMMUNE DE LEMBE YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE LEMBE YEZOUM/FEICOM-EXERCICE 2017 LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES MARCHÉS PUBLICS DU CENTRE, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DU MAIRE DE LEMBE YEZOUM (MAÎTRE D'OUVRAGE), UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS-INDIQUÉE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	13-10-2017

9	Reference	N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/17 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/17 DU 05/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE POUR LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH), AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE SON INSTITUTION, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) POUR LES TRAVAUX SUS-INDIQUÉS DONT IL EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	30-10-2017

10	Reference	N°05/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 05/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE,POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE L'ATELIER DE MENUISERIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) FINANCEMENT : BUDGET DU CNRPH - EXERCICE 2017, IMPUTATION : 222900
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	30-10-2017

RESUME DES CONSULTATIONS

11

Reference [N°004/DC/DDMAP-L/COMMUNE LOBO/CDPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°004/DC/DDMAP-L/COMMUNE LOBO/CDPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK UP 4 WD DOUBLE CABINE DIESEL POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOBO DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE FINANCEMENT : FONDS SPECIALE D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNAL EXERCICE 2017

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 05-10-2017

12

Reference [N° 006/DC/DDMAP-L/COMMUNE OKOLA/CDPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N° 006/DC/DDMAP-L/COMMUNE OKOLA/CDPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE COMMUNE D'OKOLA AUTORITÉ CONTRACTANTE ; DELEGUE DEPARTEMENTALE DES MARCHES PUBLICS DE LA LEKIE FINANCEMENT : BIP MINEDUB, EXERCICE 2017

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 26-10-2017

13

Reference [N°0002/A/ANRP/CIPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°0002/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

14

Reference [51/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°51/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017 DU 21/09/2017 PORTANT ANNULATION DU COMMUNIQUE N°44/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017 DU 11 AOUT 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°33/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 18/07/2017 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REHABILITATION DE CERTAINES ROUTES RURALES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL EN TROIS LOTS : LOT 1 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES POINTS CRITIQUES DE LA ROUTE MALIMBA — MALBENGUE L= 07 KM LOT 2 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE OLOMBE-NGOMBI-MPOLEELOG-LOM L= 04 KM LOT 3: TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE BEDALE- ELOGNZOGWOUTHELOGNDIGLE L= 04 KM MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE COMMUNE DE MOUANKO FINANCEMENT : BIP MLNTP ET MINADER 2017.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

15

Reference [N°0001/A/ANRP/CIPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°0001/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION/MAÎTRE D'OUVRAGE A L'HONNEUR DE PORTER À L'ATTENTION DES CANDIDATS À L'APPEL D'OFFRES CI-DESSOUS QUE CERTAINES DISPOSITIONS ONT ÉTÉ CORRIGÉES AINSI QU'IL SUIVIT : 1. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINTN°0002/AONR/ANRP/CIPM/2017 POUR LA FORMATION A L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION DES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET DE DOSIMÉTRIE EXTERNE

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

16

Reference [002/CAMWATER/DG/DSCM/CTR/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUEN°002/CAMWATER/DG/DSCM/CTR/2017 DECLARANT INFRUCTUEUX LE LOT 4 DE L'APPEL D'OFFRES AONO N°010/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 28/06/2017

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

17

Reference [N°0003/A/ANRP/CIPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°0003/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

18

Reference [000038/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI](#) [Lire](#)

Titre/objet N°000038/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0047/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 MARS 2017 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX, DE CANTINE ET BIBLIOTHÈQUE AUX AÉROPORTS INTERNATIONAUX YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA, POUR LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'AUTORITÉ AÉRONAUTIQUE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

19

Reference [COMMUNIQUE DE PRESSE](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SNH/CPSP/2017 DU 14 JUILLET 2017, RELATIF A L'AMENAGEMENT DU SITE ET LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR DANS LE CENTRE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES DE KRIBI.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

20

Reference [N°3288-17/ADCYDG](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°3288-17/ADCYDG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/ADC/CIPM/2017 DU 12/05/2017

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

21

Reference [000037/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI](#) [Lire](#)

Titre/objet N°000037/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0231/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ÉTUDE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA MAINTENANCE À LA CCAA (EN PROCÉDURE D'URGENCE).

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

22	Reference 000039/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI Lire Titre/objet N°000039/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, N°00229/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE REPROGRAPHIE, VIDÉO PROJECTEUR ET PHOTOGRAPHIE POUR LE SIÈGE DE LA CCAA. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de clôture N/A
-----------	---

23	Reference 50/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/2017 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°50/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/2017 DU 21/09/2017 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°36/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 02 AOUT 2017 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINES ROUTES RURALES EN TERRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGWEI : ITINERAIRES LONGUEUR (KM) CSI MAKONDO-ECOLE PUBLIQUE MAKEK-ECOLE MATERNELLE MAKEK-CERREFOUR NDJOCKLOUMBE 19,800 ,DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGWEI FINANCEMENT : BIP MINTP 2017 Nature de prestation Autres Infrastructures Date de clôture N/A
-----------	---

24	Reference 52/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/2017 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°52/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/2017 DU 20/09/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°40/AONO /PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 31/08/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE: DDEDUB/SM FINANCEMENT : BIP 2017. Nature de prestation N/A Date de clôture N/A
-----------	---

25	Reference 53/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/2017 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°53/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/2017 DU 02/10/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°39/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 31 SEPTEMBRE 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE DIZANGUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIZANGUE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'EDUCATION DE BASE DE LA SANAGA MARITIME FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) 2017. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de clôture N/A
-----------	---

26	Reference 54/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/2017 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°54/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/2017 DU 02/10/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°41/AONO /PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 31/08/2017 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE PONGO SONGO, ARRONDISSEMENT DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE COMMUNE DE MOUANKO FINANCEMENT : BIP MINEDUB 2017. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de clôture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

27

Reference [103/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 DU 19/09/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet N°: 102/CW/DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, BAFOUSSAM, BANDJOUN TONGA, BAMEND3OU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUESTLOT2 : BAFOUSSAM.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

28

Reference [104/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°: 104/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST - LOT6 : BAHAM.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

29

Reference [102/CW/DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°: 102/CW/DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, BAFOUSSAM, BANDJOUN TONGA, BAMEND3OU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUESTLOT2 : BAFOUSSAM.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

30

Reference [101/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°: 101/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST - LOTI : BAMENDA.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

31

Reference [04/C/MINMAP/DR-LT/DD-W/SPM/BAM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°04/C/MINMAP/DR-LT/DD-W/SPM/BAM/2017 DU 06/10/2017

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

32

Reference [N° 3288-17/ADC/DG](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 3288-17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 04/DC/ADC/CIPM/2017 DU 12/07/2017

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

33

Reference [N° 3288-17/ADC/DG](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 3288-17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 04/DC/ADC/CIPM/2017 DU 12/07/2017

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

34

Reference [N°0002/A/ANRP/CIPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°0002/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

35

Reference [N°0001/A/ANRP/CIPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°0001/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION/MAÎTRE D'OUVRAGE A L'HONNEUR DE PORTER À L'ATTENTION DES CANDIDATS À L'APPEL D'OFFRES CI-DESSOUS QUE CERTAINES DISPOSITIONS ONT ÉTÉ CORRIGÉES AINSI QU'IL S'ENSUIT : 1. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/2017 POUR LA FORMATION A L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION DES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET DE DOSIMÉTRIE EXTERNE

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

36

Reference [002/CAMWATER/DG/DSCM/CTR/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°002/CAMWATER/DG/DSCM/CTR/2017 DECLARANT INFRUCTUEUX LE LOT 4 DE L'APPEL D'OFFRES AONO N°010/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 28/06/2017

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

37

Reference [N°0003/A/ANRP/CIPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°0003/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

38

Reference [N° 3288-17/ADC/DG](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 3288-17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 04/DC/ADC/CIPM/2017 DU 12/07/2017

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

39

Reference [000038/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI](#) [Lire](#)

Titre/objet N°000038/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0047/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 MARS 2017 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX, DE CANTINE ET BIBLIOTHÈQUE AUX AÉROPORTS INTERNATIONAUX YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA, POUR LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'AUTORITÉ AÉRONAUTIQUE.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

40

Reference [COMMUNIQUE DE PRESSE](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SNH/CPSP/2017 DU 14 JUILLET 2017, RELATIF A L'AMENAGEMENT DU SITE ET LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR DANS LE CENTRE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES DE KRIBI.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

41

Reference [N°3288-17/ADCYDG](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°3288-17/ADCYDG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/ADC/CIPM/2017 DU 12/05/2017

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

42

Reference [000037/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI](#) [Lire](#)

Titre/objet N°000037/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0231/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ÉTUDE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA MAINTENANCE À LA CCAA (EN PROCÉDURE D'URGENCE).

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

43

Reference [000039/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI](#) [Lire](#)

Titre/objet N°000039/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00229/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE REPROGRAPHIE, VIDÉO PROJECTEUR ET PHOTOGRAPHIE POUR LE SIÈGE DE LA CCAA.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

44

Reference [103/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 DU 19/09/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet N°: 102/CW/DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, BAFOUSSAM, BANDJOUN TONGA, BAMEND3OU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUESTLOT2 : BAFOUSSAM.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

45

Reference [104/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°: 104/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAHAM, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST - LOT6 : BAHAM.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

46

Reference [102/CW/DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°: 102/CW/DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAHAM, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUESTLOT2 : BAFOUSSAM.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

47

Reference [101/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°: 101/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAHAM, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST - LOTI : BAHAM.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

48

Reference [N° 3288-17/ADC/DG](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 3288-17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 04/DC/ADC/CIPM/2017 DU 12/07/2017

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

49

Reference [103/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 103/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAHAM, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD OUEST, LOT41 —TONGA.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

50	Reference	001496/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI Lire
	Titre/objet	DECISION N°001496/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0231/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ÉTUDE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA MAINTENANCE À LA CCAA (EN PROCÉDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

51	Reference	001497/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI Lire
	Titre/objet	DECISION N°001497/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0047/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 MARS 2017 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX, DE CANTINE ET BIBLIOTHÈQUE AUX AÉROPORTS INTERNATIONAUX YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA, POUR LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'AUTORITÉ AÉRONAUTIQUE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

52	Reference	084/D/PR/MINMAP/CSPM-PLANUT/2017 DU 15/09/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N°084/D/PR/MINMAP/CSPM-PLANUT/2017 DU 15/09/2017 PORTANT ATTRIBUTION PARTIELLE DES MARCHES RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 035/AONO/ MINMAP/CSPM-PLANUT/2017 DU 09 MAI 2017 POUR LA FOURNITURE D'INTRANTS ET DES EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR L'AGROPOLE DE PRODUCTION DE MAÏS DE NYAMBOYA, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA EN CINQ (05) LOTS. FINANCEMENT : BUDGET PLAN D'URGENCE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

53	Reference	101/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 101/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMEND.30U, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD OUEST, LOT 1 — BAMENDA.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

54	Reference	104/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 104/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMEND.30U, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD OUEST, LOT 6 — BAHAM.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

55	Reference N°17/003/D/A0NO/CNRPH/DG/DAAF/SBM Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION N°17/003/D/A0NO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 13 SEPTEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS MEDICAUX (04 POSTES DE TRAVAIL) POUR L'UNITE D'APPAREILLAGES ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) Bâtiments et Equipements Collectifs N/A
-----------	--	--

56	Reference 102/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION N° 102/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMEND.30U, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD OUEST, LOT 2 — BAFOUSSAM Autres Infrastructures N/A
-----------	--	---

57	Reference 001497/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION N°001497/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00229/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE REPROGRAPHIE, VIDÉO PROJECTEUR ET PHOTOGRAPHIE POUR LE SIÈGE DE LA CCAA. Approvisionnements Généraux N/A
-----------	---	---

58	Reference 47/D/PRIMINMAP/DRLTIDDSM/2017 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION N°47/D/PRIMINMAP/DRLTIDDSM DU 02 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE — COMMANDE PASSÉE APRÈS AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°41/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/BMI/ CDPM/2017 DU 31/08/2017 RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉHA BILITATION DES SALLES DE CLASSE À 1'ECOLE PUBLIQUE DE PONGO SONGO, ARRONDISSEMENT DE MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. MAÎTRE D'OUVRAGE: LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO. FINANCEMENT : BIP MINEDUB 2017 Autres Infrastructures N/A
-----------	--	---

59	Reference 45/D/PR/MINNIAP/DRLT/DDSMP/2017 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION N°45/D/PR/MINNIAP/DRLT/DDSMP DU 25 SEPTEMBRE 2017. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE — COMMANDE PASSÉE APRÈS AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°40/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSMP/SPM/BMI/ CDPM/2017 DU 31/08/2017RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ : LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'EDUCATION DE BASE DE LA SANAGA MARITIME. FINANCEMENT : BIP MINEDUB 2017 Autres Infrastructures N/A
-----------	--	---

RESUME DES CONSULTATIONS

60	Reference	46/D/PR/MINMAP/DRLUDDSM/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N°46/D/PR/MINMAP/DRLUDDSM DU 02 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE — COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°39/AONO/PR/MINMAP/DRLT/ DDSM/SPM/BMP CDPM/2017 DU 31 SEPTEMBRE 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE DIZANGUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIZANGUE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ : DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'EDUCATION DE BASE DE LA SANAGA MARITIME FINANCEMENT : BIP 2017
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

61	Reference	407/D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 DU 29/09/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N°407/D/MINTP/DAG/SDMP/S 0/2017 DU 29/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 85/DC/MINTP/CMPM/2017 DU 25 AOUT 2017 POUR L'EQUIPEMENT DE CERTAINES STATIONS DE PESAGE ROUTIER EN MATERIEL INFORMATIQUE, MOBILIER DE BUREAU ET DE COUCHAGE DANS LE RESEAU SUD (REGIONS DU CENTRE, DU SUD ET DE L'EST). FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, EXERCICE 2017. IMPUTATION : 36 468 07 33 00 06 2240.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

62	Reference	408/D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 DU 29/09/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 408/D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 DU 29/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 84/DC/MINTP/CMPM/2017 DU 25 AOUT 2017 POUR L'EQUIPEMENT DE CERTAINES STATIONS DE PESAGE ROUTIER EN MATERIEL INFORMATIQUE, MOBILIER DE BUREAU ET DE COUCHAGE DANS LE RESEAU OUEST (REGIONS DE L'OUEST, DU LITTORAL, DU SUD-OUEST ET DU NORD-OUEST). FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, EXERCICE 2017. IMPUTATION : 36 468 Q7 33 00 06 2240.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

63	Reference	413/D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 DU 02/10/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 413 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 DU 02 OCTOBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 83/DC/MINTP/CMPM/2017 DU 25 AOUT 2017 POUR L'EQUIPEMENT DE CERTAINES STATIONS DE PESAGE ROUTIER EN MATERIEL INFORMATIQUE, MOBILIER DE BUREAU ET DE COUCHAGE DANS LE RESEAU NORD (REGIONS DE L'ADAMAOUA, DU NORD ET DE L'EXTREME-NORD). FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, EXERCICE 2017. IMPUTATION : 36 4681.7 33 00 06 2240.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

64	Reference	156/D/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/CE6/CEA5/EECA Lire
	Titre/objet	DECISION N°156/D/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/CE6/CEA5/EECA DU 28/09/2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 0133/DDP/MINMAP/CCPM-TR/2016 DU 19 SEPTEMBRE 2016 POUR LA SELECTION DE CONSULTANTS POUR L'ETUDE EN VUE DE LA FORMULATION D'UN PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT URBAINFINANCEMENT : BAD-BDEAC-AFD-JICA ET BIP MINTP EXERCICES 2015 ET SUIVANTS.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

65	Reference 44/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSMM/2017 Lire Titre/objet Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

DECISION N°44/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSMM DU 21 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ANNULATION DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION N°36/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSMM DU 11 AOÛT 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES — COMMANDES PASSÉES APRÈS AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°33/AONO/PR/ MINMAP/DRLT/DDSMM/SPM/BMPCDPM/2017 DU 18/07/2017 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DE CERTAINES ROUTES RURALES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL EN TROIS LOTS: LOT 1 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES POINTS CRITIQUES DE LA ROUTE MALIMBA — MALBENGUE L= 07 KM LOT 2 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE OLOMBE-NGOMBI-MPOLE- ELOG-LOM L= 04 KM LOT 3: TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE BEDALE- ELOGNZOGWOUTHÉLOGNDIGLE L= 04 KM MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE COMMUNE DE MOUANKO FINANCEMENT : BIP MINTP ET MINADER 2017

66	Reference 43/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSMM/SPM/2017 Lire Titre/objet Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

DECISION N°43/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSMM/SPM/2017 DU 21/09/2017 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°36/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSMM/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 02 AOUT 2017 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINES ROUTES RURALES EN TERRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGWEI : ITINÉRAIRES LONGUEUR (KM) CSI MAKONDO-ÉCOLE PUBLIQUE MAKEK-ÉCOLE MATERNELLE MAKEK-CERREFOUR NDJOCKLOUMBE 19,800 , DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGWEI FINANCEMENT : BIP MINTP 2017

67	Reference N° 1145/2017/DG/CNPS Lire Titre/objet Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

DECISION N° 1145/2017/DG/CNPS DU 18/09/2017 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°05/16/DG/CNPS DU 03 AOÛT 2016, PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES N°02/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 06 AVRIL 2016 AVEC LES ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAL CONSULTING & COMPANY BP 15468 YAOUNDÉ, POUR LE NETTOYAGE DES FAÇADES ET LA RÉFECTION DES PEINTURES DE LA CLÔTURE ET DES ACROTÈRES DE L'IMMEUBLE CNPS ABRITANT LA DIRECTION RÉGIONALE DU LITTORAL ET SUD-OUEST ET LE CENTRE DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE BONANJO À DOUALA

68	Reference N° 00024/DM/ C/ SOA/SG/ 2017 Lire Titre/objet Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

DECISION MUNICIPALE N° 00024/DM/ C/ SOA/SG/ 2017 PORTANT ANNULATION DE LA DECISION MUNICIPALE N°00023 /DM/C/SOA/SG/2017 DU 20 SEPTEMBRE 2017 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE L' HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE SOA A L'ENTREPRISE SOGERES SARL SUIVANT APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C-SOA/CIPM/2017 DU 11 JUILLET 2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE.

69	Reference 146/D/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/ya/2017 du 15/09/2017 Lire Titre/objet Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

DECISION N° 146 /D/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/YA/2017 DU 15/09/2017 DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°109/AONO/ MINMAP/CCPM-SPI/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE A LA CAMWATER EN TROIS (03) LOTS

RESUME DES CONSULTATIONS

70	Reference	04 /D/MINMAP/DR-LT/DD-W/SPM/BAM/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 04 /D/MINMAP/DR-LT/DD-W/SPM/BAM/2017 PORTANT INFRUCTUOSITE DE LA DEMANDE DE COTATION N°05/DC/DDMAP/CDPM/DDEPAT/2017 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE 4X4 DESTINE AUX MISSIONS DE CONTROLE ET DE SUIVI DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC ET AUX MISSIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE MINEPAT DU WOURI
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

71	Reference	N°064 Lire
	Titre/objet	ADDITIF RECTIFICATIF N°03 PORTANT SUR LA MODIFICATION DU MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES DE L'ATTRIBUTION N°080/D/PR/IVIINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DU 20 SEPTEMBRE 2017 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°064 DU 09 AOUT 2017 RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) FORAGES DANS LES DEPARTEMENTS DE HAUTE SANAGA, DU NYONG ET MFOUMOU, DE LA MEFOU ET AFAMBA, DU MBAM ET INOUBOU ET DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

72	Reference	°023 /C/CENEEMA/2017 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°_023_/C/CENEEMA/2017 PORTANT ADDITIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT °002/AONR/MINADER/CENEEMA/CIPM/2017 DU 14 SEPTEMBRE 2017 POUR L'ELABORATION D'UN PLAN MARKETING ET DE COMMUNICATION DU CENEEMA,
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

73	Reference	N°_022_/C/CENEEMA/2017 PORTANT Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°_022_/C/CENEEMA/2017 PORTANT ADDITIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT °001/AONR/MINADER/CENEEMA/CIPM/2017 DU 14 SEPTEMBRE 2017 POUR L'ELABORATION DU MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES DU CENEEMA
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DES HAUTS PLATEAUX

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°14/AONO/PR/MINMAP/DR-OU/DD-HP/CDPM-TBEC/2017 DU 26/09/2017 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL EN BLOCS DE TERRE COMPRIMÉE A L'ÉCOLE MATERNELLE DE NSO DANG DANS L'ARRONDISSEMENT DE BAMENDJOU, DÉPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX, (EN PROCÉDURE D'URGENCE). FINANCEMENT ; BIP-DP EXERCICE 2017 IMPUTATION : 94 110000 2209 PROGRAMME 709, ACTION 07

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
94 110000 2209

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public exercice 2017, le Délégué Départemental des Marchés Publics des Hauts-Plateaux, Autorité Contractante, lance pour le compte du Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire des Hauts-Plateaux, Maître d'Ouvrage un Appel d'Offre National Ouvert pour les travaux de construction d'un bloc maternel en blocs de terre comprimée à l'école maternelle de Nso Dang dans l'arrondissement de Bamendjou, Département des Hauts-Plateaux, Région de l'Ouest (en procédure d'urgence);

2. Consistance des prestations

Le détail des travaux précisé dans le CCTP ou le détail estimatif comprennent notamment :

- Travaux préliminaires ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie-élévation
- Charpente-couverture-plafond ;
- Menuiserie bois et métallique-vitrerie ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- Plomberie sanitaire ;
- VRD
- Aspects environnementaux.

3. Cout Prévisionnel

Les travaux objets de cet Appel d'Offres sont prévus pour un montant prévisionnel de **25 000 000 (vingt-cinq millions) FCFA**.

LOT	DESIGNATION	Coût prévisionnel	IMPUTATION	AUTORISATION
Unique	ECOLE MATERNELLE DE NSO DANG	25 000 000	94110000 2209	Décision N°1157/D/MINEPAT

4. Allotissement

Les travaux objets de cet Appel d'Offres sont en lot unique, pour un montant prévisionnel de **25 000 000 (vingt-cinq millions) FCFA**.

LOT	DESIGNATION	Coût prévisionnel	IMPUTATION	AUTORISATION
Unique	ECOLE MATERNELLE DE NSO DANG	25 000 000	94110000 2209	Décision N°1157/D/MINEPAT

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit camerounais ayant des compétences avérées dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics.

6. Financement

BIP-DP EXERCICE 2017

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au service de la Passation des Marchés, sis au rez-de-chaussée du bâtiment abritant la Délégation Départementale des Marchés Publics des Hauts-Plateaux

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au service de la Passation des Marchés, sis au rez-de-chaussée du bâtiment abritant la Délégation Départementale des Marchés Publics des Hauts-Plateaux et pourra être retiré dans le même service sur présentation d'une quittance de versement d'un montant de : **46 000 (quarante-six mille) francs** payable au trésor public.

Ladite quittance devra contenir les informations suivantes :

- Le nom du soumissionnaire ;
- Le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres ;
- L'objet de l'Appel d'Offres ;
- Le montant des frais payés ;
- Le numéro du lot sollicité.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Délégation Départementale des Marchés Publics des Hauts-Plateaux au plus tard **le 16/10/2017 à 10 heures** précises, heure locale contre récépissé. Elle devra porter la mention :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 14/AONO/PR/IVIINMAP/DR-OU/DD-HP/CDPM-TBEC/2017
DU 26/09/2017 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL EN BLOCS DE TERRE COMPRIMEE A
L'ECOLE MATERNELLE DE NSO DANS L'ARRONDISSEMENT DE BAMENDJOU, DEPARTEMENT
DESHAUTSPLATEAUX, (EN PROCEDURE D'URGENCE).**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux est de cinq (05) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire est tenu de présenter dans son dossier une caution de soumission fournie par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le MINFI dans les conditions de la COBAC.

Cette caution devra être conforme au modèle présenté en annexe. Le montant de la caution de soumission devra être égal à **500 000 (cinq cent mille) francs CFA**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être produites en copies certifiées conformes datant de moins de trois (3) mois pour le dossier original et en photocopies pour les copies.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres sera effectuée par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics des Hauts-Plateaux le **16/10/2017** dans la salle des conférences de la Délégation Départementale des Marchés Publics des Hauts-Plateaux à **11 heures**, heure locale.

Les soumissionnaires désireux ou leurs représentants dûment mandatés pourront prendre part à cette séance de dépouillement.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation sera faite selon les critères ci-après définis :

1. Critères éliminatoires ;

- Non-exécution d'un Marché antérieur comme stipulé dans la lettre circulaire N° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 en pièce jointe ;
- Absence d'une pièce administrative ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Le non-respect de 70 % de critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ainsi que de son sous-détail.

NB : Une demande formulée en vue de l'obtention d'une pièce administrative même certifiée vaut absence de ladite pièce.

2. Critères essentiels :

- Présentation générale de l'offre ;
- Références de l'entreprise dans les réalisations similaires :
- Personnel ;
- Visite de site signée par le soumissionnaire accompagnée d'un rapport ;
- Méthodologie d'exécution ;
- Moyens Matériels et logistiques compatibles avec le travail à effectuer ;
- Offre financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés sis au rez-de-chaussée de l'immeuble abritant la Délégation Départementale MINMAP des Hauts-Plateaux à Baham Tel : 233 286 035 dès publication du présent avis.

BAHAM le 26 Septembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

TAKOUMBO François

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DE L'OUEST

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 051/AONO/MINMAP/DR-OU/SMI/CRPM-TBEC/2017 DU 28 SEPTEMBRE 2017 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BAKONDJI DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Exécution des travaux d'achèvement de la case communautaire de Bakondji dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations de Bakondji, le Délégué Régional des Marchés Publics de l'Ouest lance pour le compte du Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du Territoire (MINEPAT) de l'Ouest, un appel d'Offre National Ouvert pour l'achèvement de la case communautaire de Bakondji dans le département du Haut Nkam.

2. Consistance des prestations

Les travaux objets du présent appel d'Offres sont résumés en un seul lot et présenté comme suit :

N°	Région	Département	Arrondissement	Localité
1	OU	HAUT NKAM	BANWA	BAKONDJI

3. Cout Prévisionnel

Le coût global prévisionnel des travaux prévus dans le présent Appel d'Offres National Ouvert est de Quatre-vingt-dix-huit millions de FCFA.

4. Participation et origine

La participation au présent Avis Appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine des travaux de construction.

5. Financement

Les travaux objets du présent appel d'offres sont financés par le budget d'investissement public exercice : 2017

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le dossier d'appel d'offre peut être consulté aux heures ouvrables au Service de la passation des marchés Tel : 233 44 63 32.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'offres peut être obtenu à la Délégation Régional des Marchés Publics de l'Ouest, Service de la passation des marchés, contre le versement d'une somme non remboursable de **100 000 FCFA** (cent mille francs), payable à la trésorerie de Bafoussam.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept(07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comm 63 32, au plus tard le 12 OCTOBRE 2017 à 09 heures, soit déposée contre récépissé et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 051/AONO/MINMAP/DR-OU/SMI/CRPM-TBEC/2017 DU 28 SEPTEMBRE 2017

POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BAKONDJI DANS LE DEPARTEMENT DU H

EN PROCEDURE D'URGENCE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par l'autorité contractante pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en a charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **1 973 760 FCFA** (Un million neuf cent jours au-delà de la date d'originale de validité des offres . Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règl

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l' agréée par le Ministre en charge des finances ou du non –respect des modèles de pièces du dossier d'Appel d'Offres, entraîner

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps le 12 OCTOBRE 2017 à 10 heures par la Commission Régional de Passation des Mar

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

12. Critères d'évaluation

CRITERES ELIMINATOIRES

- Etre sous le coût d'une résiliation (article 102 du code des Marchés Publics) ;
- Avoir un projet abandonné ou avoir désisté pendant l'exécution d'un projet au cours des trois (03) dernières années
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères à l'analyse des offres ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Dossier administratif incomplet ou pièce administrative non conforme et non régularisé dans les délais prescrits par la com
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Absence dans l'offre technique d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ou il déclare n'avoir pas aba

Critères essentiel

L'évaluation des offres technique sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification

1. Le chiffre d'affaire
2. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;
3. Références de l'entreprise ;
4. Matériel de chantier à mobiliser ;
5. Personnel d'encadrement de l'entreprise ;
6. Proposition technique ;
7. Présentation de l'offre.

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins (70%) 17 oui sur 24 seront admis à l'analyse financière.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date fixée po

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service de la passation des Marchés à la
dès publication du présent avis.

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00333/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 04 OCTOBRE 2017
RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGE DU PATRIMOINE DE
LA CCAA ET DES AEROPORTS SECONDAIRES AU TITRE DES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS (EN
PROCÉDURE D'URGENCE).**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la souscription d'une police d'assurance globale dommage, responsabilités et Assurance des véhicules professionnels incendie, en procédure d'urgence.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Trois cent soixante millions (360 000 000) FCFA TTC.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et agréées par le Ministère en charge des Finances.

4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les budgets de la CCAA des exercices 2018 et suivants.

5. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication, auprès de la CCAA (Direction Générale – Direction Technique - Sous-Direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, 699 610 603 e-mail :contact@ccaa.aero dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables auprès de la CCAA (Direction Générale – Sous-Direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, e-mail :contact@ccaa.aero, dès publication du présent avis contre présentation de versement d'une somme non remboursable de Cent cinquante mille **(150 000) francs CFA**, payable au compte n° 33598860001 94 intitulé CAS-ARMP domicilié dans toutes les agences BICEC.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres et portera les coordonnées du soumissionnaire.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction Générale de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), Direction technique (Sous-Direction des Marchés), sise à la Base Aérienne 101 de Yaoundé au plus tard le **06 NOVEMBRE 2017** à 13 heures , heure locale.

Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention suivante:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°00333/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 04 OCTOBRE 2017

POUR LA SELECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGE DU PATRIMOINE DE LA CCAA ET DES AEROPORTS SECONDAIRES

(En procédure d'urgence).

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu est de trois (03) ans, réparti comme suit :

- **Tranche ferme : du 1er janvier au 31 décembre 2018 ;**
- **Première Tranche conditionnelle : du 1er janvier au 31 décembre 2019 ;**
- **Deuxième Tranche conditionnelle : du 1er janvier au 31 décembre 2020.**

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre, un cautionnement de soumission d'un montant de sept millions deux cent mille (7 200 000) FCFA, délivré par un établissement Financier agréé par le Ministère en charge des Finances (Cf. pièce n°10 du présent DAO), d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Il sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater d'au plus trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances ou tout autre établissement agréé ou habilité.

11. Ouverture des Plis

l'ouverture des plis se fera en un (01) seul temps. L'ouverture des pièces administratives, techniques et financières aura lieu le **06 NOVEMBRE 2017** à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CCAA dans la salle des conférences dudit établissement sis à la Base Aérienne 101 de Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères éliminatoires et essentiels.

● Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

- Absence d'une pièce du dossier administratif ou de l'offre technique ou de l'offre financière
- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;
- Ne jamais avoir réalisé au moins trois (03) prestations avec satisfaction dans le domaine au Cameroun ;
- Avoir fait l'objet d'une exclusion dans la commande publique pour prestations non exécutées ou pour défaillance au cours des cinq dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence du justificatif de validité de l'agrément en cours attesté par la Direction des Assurances du MINFI;
- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces;
- Présence d'information financière dans l'offre administrative ou technique;
- Absence des états C4 et C11 dûment certifiés pour les années 2014, 2015, 2016;
- Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100).
- Absence d'états C4, C11 mettant en exergue une marge de solvabilité excédentaire pour les années (2014, 2015, 2016).
- Une offre financière inférieure de 10 % à la moyenne de toutes les offres financières admises à l'évaluation financière dans le cadre de cet appel d'offres.

● Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères suivants ;

critères	Notation (points)
Présentation générale de l'offre	3
Références générales du soumissionnaire, Ancienneté	6
Références du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq (05) dernières années (joindre première et dernière pages du marché) y compris copies lisibles et exploitables des Procès-verbaux de réception	15
Description détaillée des garanties offertes	08
Modalités de mise en jeu de la garantie	12
Couverture des engagements réglementés	20
Couverture de la marge de solvabilité	20
Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des trois (03) dernières années (2016-2015-2014)	10
Partenaires techniques à l'étranger	06
TOTAL	100

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la CCAA (Direction Générale – Direction Technique - Sous-Direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, e-mail : contact@ccaa.aero.

YAOUNDE le 4 Octobre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

ASSOUMOU KOKI Paule

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 19/AONO/ADC/CIPM/2017 DU 06/10/2017 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU FAUX PLAFOND DE L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN (PHASE I)
FINANCEMENT: SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A., EXERCICE 2017, LIGNE 20100101.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
20100101

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures aéroportuaires, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence, pour **les travaux de renouvellement du faux plafond de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen (phase I)**.

2. Consistance des prestations

Les travaux consistent en :

- La réalisation d'une étude d'impact des travaux sur la sécurité et la sureté de l'aéroport pendant les travaux ;
- La démolition et l'évacuation à la décharge publique du faux plafond existant ;
- La fourniture et la pose de faux plafond en cellio cellules ouvertes et conformes à l'existant ;
- La fourniture et la pose des tubes carré LED LuciPanel EVO de type 600x600 (PM) ;
- Les travaux d'électricité (PM).

NB : Les caractéristiques techniques du faux plafond en cellio attendu sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études est d'environ soixante sept millions quatre cents mille (67 400 000) F CFA TTC.

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises installées en République du Cameroun, et spécialisées en travaux de bâtiments.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Exercice 2017, Ligne 20100101.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au service des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 359/335**, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au service des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 359/335**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000) Francs CFA** dans le compte intitulé « CAS – ARMP », ouvert dans les agences BICEC : (Yaoundé-Agence centrale, Douala-Bonanjo, Limbe, Buea, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua).

Pour une meilleure appréciation des travaux à réaliser, il est prévu une visite guidée des soumissionnaires le **20/10/2017** à partir de 11 heures, le point de rencontre est le secrétariat du Directeur de l'aéroport.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir au service des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A. au plus tard le **26/10/2017 à 11 heures**; et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 19/AONO/ADC/CIPM/2017 DU 06/10/2017

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU FAUX PLAFOND DE L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN

(PHASE I)».

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Délai de Livraison

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les travaux soient exécutés dans un délai de **quatre (04) mois**. Toutefois, le soumissionnaire retenu peut proposer un délai inférieur à celui fixé par l'appel d'offres.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le ministère en charge des Finances, d'un montant **d'un million trois cent quarante huit (1 348 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre vingt dix (90) jours.**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **26/10/2017 à 12 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la Charge.

14. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

- dossier administratif incomplet (confère RPAO, enveloppe administrative page 33) ;
- dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière page 34) ;
- un nombre de oui inférieur à **dix neuf (19)** pour l'ensemble des critères essentiels ;
- production d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- absence d'un prix unitaire quantifié ;
- absence de la déclaration sur l'honneur attestant le non abandon de marché et de non appartenance à la liste des entreprises défaillantes (confère annexe 2, pièce n° 10) ;
- absence de l'attestation de visite de site.

15.2 Critères essentiels

- Références en travaux de similaires : **oui/non**
- Moyens matériels : **oui/non**
- Qualité du personnel : **oui/non**
- Note méthodologique : **oui/non**
- Documentation technique **oui/non**
- Capacité financière : **oui/non**
- Preuves d'acceptation des conditions du marché : **oui/non**
- Présentation de l'offre : **oui/non**

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour leur remise.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Technique de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 297/298.**

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : **673 20 57 25 / 699 37 07 48.**

YAOUNDE le 4 Octobre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

OWONA ASSOUMOU Thomas



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°00334/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 04 OCTOBRE 2017
RELATIF A LA SOUSCRIPTION PAR LA CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY DES POLICES
D'ASSURANCE AUTOMOBILE AU TITRE DES EXERCICES 2018, 2019 ET 2020**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority, Maître d'Ouvrage, lance un avis d'appel d'offres pour la souscription de la police d'assurance automobile au titre des exercices budgétaires 2018 - 2019 et 2020.

2. Consistance des prestations

N/A

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **quatre vingt dix millions (90 000 000) FCFA TTC.**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et agréées par le Ministère en charge des Finances.

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les budgets de la CCAA des exercices 2018 et suivants.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication auprès de la CCAA (Direction Générale – Direction Technique - Sous-direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, 699 610 603 e-mail :contact@ccaa.aero dès publication du présent avis

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la CCAA (Direction Générale – Sous-direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, e-mail : contact@ccaa.aero, dès publication du présent avis contre présentation de versement d'une somme non remboursable de **soixante quinze mille (75 000)francs CFA**, au compte n° 33598860001 94 intitulé CAS-ARMP domicilié dans toutes les agences BICEC.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres et portera les coordonnées du soumissionnaire.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction Générale de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), Direction technique (Sous-Direction des Marchés), sise à la Base Aérienne 101 de Yaoundé au plus tard le **06 NOVEMBRE 2017** à 13heures, heure locale.

Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention suivante:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°00334 /AONO/CCAA/CIPM/2017 du04 OCTOBRE 2017

**RELATIF A LA SOUSCRIPTION PAR LA CAMEROUN CIVIL AVIATION AUTHORITY DES POLICES
D'ASSURANCE AUTOMOBILE AU TITRE DES EXERCICES 2018 - 2019 et 2020**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu est de trois (03) ans, réparti comme suit :

- **Tranche ferme : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;**
- **Première Tranche conditionnelle : du 1er janvier au 31 décembre 2019**
- **Deuxième Tranche conditionnelle : du 1er janvier au 31 décembre 2020.**

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire joindre à son offre, un cautionnement de soumission de un million huit cent mille (1 800 000) Francs CFA, délivré par un établissement Financier agréé par le Ministère en charge des Finances (Cf. pièce n°10 du présent DAO), d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Il sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater d'au plus trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances ou tout autre établissement agréé ou habilité.

12. Ouverture des Plis

l'ouverture des plis se fera en un (01) seul temps. L'ouverture des pièces administratives, techniques et financières aura lieu le **06 NOVEMBRE 2017** à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CCAA dans la salle des conférences dudit établissement sis à la Base Aérienne 101 de Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de **80 points sur 100**.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères éliminatoires et essentiels.

● Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

- Absence d'une pièce du dossier administratif ou de l'offre technique ou de l'offre financière
- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;
- Ne jamais avoir réalisé au moins trois (03) prestations avec satisfaction dans le domaine de l'assurance automobile au Cameroun ;
- Avoir fait l'objet d'une exclusion dans la commande publique pour prestations non exécutées ou pour défaillance au cours des cinq dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence du justificatif de validité de l'agrément en cours attesté par la Direction des Assurances du MINFI;
- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces;
- Présence d'informations financières dans l'offre administrative ou technique;
- Absence des états C4 et C11 dûment certifiés pour les années 2014, 2015, 2016;
- Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100).
- Absence d'états C4, C11 mettant en exergue une marge de solvabilité excédentaire pour les années (2014, 2015, 2016).
- Une offre financière inférieure de 10 % à la moyenne de toutes les offres financières admises à l'évaluation financière dans le cadre de cet appel d'offres.

● Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères suivants, pour chaque lot retenu par le soumissionnaire :

Critères	Notation (points)
Présentation générale de l'offre	3
Références générales du soumissionnaire, Ancienneté	6
Références du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq (05) dernières années (joindre première et dernière pages du marché) y compris copies lisibles et exploitables des Procès-verbaux de réception	15
Description détaillée des garanties offertes	08
Modalités de mise en jeu de la garantie	12
Couverture des engagements réglementés	20
Couverture de la marge de solvabilité	



Critères	Notation (points)
Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des trois (03) dernières années (2016-2015-2014)	10
Partenaires techniques à l'étranger	06
TOTAL	100

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la CCAA, (Sous-Direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, e-mail :contact@ccaa.aero.

YAOUNDE le 4 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ASSOUMOU KOKI Paule

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00336AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 04 OCTOBRE 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DU SIEGE DE LA CCAA, DES RESIDENCES PCA, DG, DGA ET DES LOCAUX DE SES REPRESENTATIONS DE DOUALA – MAROUA – N'GAOUNDERE - BERTOUA – BATOURI – BAFOUSSAM - BAMENDA – KOUTABA – KRIBI – MAMFE - TIKO. EXERCICES 2018,2019 ET 2020. (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Cameroun Civil Aviation Authority, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la surveillance et la sécurisation du siège de la CCAA, des résidences DG, DGA et des locaux de ses représentations de Douala – Maroua – N'Gaoundéré - Bertoua – Batouri – Bafoussam - Bamenda – Koutaba – Kribi – MAMFE - Tiko pour le compte des exercices 2018, 2019,2020.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent avis d'appel d'offres portent sur la surveillance et la sécurisation des locaux de la CCAA. L'objectif de la mission est double, les prestataires devront pendant une durée bien définie, s'atteler à :

A- Assurer de jour comme de nuit, la surveillance et la sécurisation des sites suivants :

- Le Siege CCAA y compris les bâtiments annexes et le PRSSAC ;
- Représentation de la CCAA à Douala ;
- Résidence PCA ;
- Résidence DG ;
- Résidence DGA ;
- Commandement aéroport de Maroua ;
- Commandement aéroport de N'Gaoundéré ;
- L'aéroport de Bertoua ;
- L'aéroport de Batouri ;
- L'aéroport de Bafoussam ;
- Commandement aéroport de Bamenda ;
- L'aéroport de Koutaba ;

- L'aéroport de Kribi ;
- L'aéroport de MAMFE ;
- L'aéroport de Tiko

En veillant notamment :

1. A leur sécurité par la prévention, la dissuasion et l'enrayement de toute activité dangereuse de l'homme contre autrui, des infrastructures et des équipements ;
2. A la sécurité, en leur sein, des usagers et du personnel dont la bonne exécution des tâches professionnelles est tributaire desdites infrastructures,

B- De contrôler de jour comme de nuit les locaux suscités, les mouvements d'entrée et de sortie des usagers, du personnel, des automobiles et de tous les équipements appartenant à la CCAA.

Ces prestations sont réparties en cinq(05) lots comme suit :

LOT 1 : Surveillance et sécurisation des locaux abritant **LE SIEGE, Résidence PCA, DG, Résidence DGA ET LA REPRESENTATION DE LA CCAA A DOUALA;**

Lot 2 : Surveillance et sécurisation des locaux abritant les services des **aéroports de Maroua - N'Gaoundéré;**

Lot 3 : Surveillance et sécurisation des locaux abritant les services des **aéroports de Bertoua – Batouri ;**

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quatre cent soixante huit millions (468 000 000) FCFA TTC ;

Lot 5 : Surveillance et sécurisation des locaux abritant les services des aéroports de **KRIBI – MAMFE - TIKO**

PERIODE D'EXECUTION DES PRESTATIONS	LOT1	LOT 2	LOT3	LOT4	LOT5	TOTAL EN FCFA TTC
JANVIER – DECEMBRE 2018	68 200 000	25 700 000	15 800 000	28 400 000	17 900 000	156 000 000
JANVIER- DECEMBRE 2019	68 200 000	25 700 000	15 800 000	28 400 000	17 900 000	156 000 000
JANVIER- DECEMBRE 2020	68 200 000	25 700 000	15 800 000	28 400 000	17 900 000	156 000 000

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais s'ayant un agrément signé du Président de la République du Cameroun.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres National Ouvert seront financées par le Budget de la Cameroun Civil Aviation Authority.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la CCAA (Direction Générale – sous-direction des Marchés) 47 66, fax : 222 30 33 62, e-mail :contact@ccaa.aero, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction Générale de la Cameroun Civil Aviation Authority (CCAA) Direction technique (Sous-direction des Marchés) (Téléphone 222 30 30 90) dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de 33598860001 94 intitulé CAS-ARMP domicilié dans toutes les agences BICEC.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies, marqués comme tels, à adresser à la Direction Générale de la Cameroun Civil Aviation Authority (CCAA), Direction technique (Sous-direction des Marchés), sise à la Base Aérienne 101 de Yaoundé au plus tard le 10/10/2017 à 15h00. Les offres doivent porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_00336_/AONO/CIPM/CCAA/2017 »

POUR LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DU SIEGE DE LA CCAA, DES RESIDENCES PCA, DG, DGA ET DE LA CCAA A MAROUA – N'GAOUNDERE - BERTOUA – BATOURI – BAFOUSSAM - BAMENDA – KOUTOUKOU

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

10. Delai de Livraison

Les prestations sus évoquées s'effectueront en trois (03) ans, de Janvier 2018 à décembre 2020.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées de caution de soumission dont les montants sont ci-dessous indiqués, délivrés par un charge des Finances. Cette caution aura une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de remise des offres.

- Lot 1 : 4 000 000 (Quatre millions) franc CFA ;
- Lot 2 : 1 500 000 (un million cinq cent mille) franc CFA ;
- Lot 3 : 900 000 (neuf cent mille) franc CFA ;
- Lot 4 : 170 000 (un million sept Cent mille) franc CFA ;
- Lot 5 : 1 000 000 (un million) Francs CFA

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant correspondant à celui de son offre.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont les cautions de soumission, devront être impérativement produites aux administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps, le même jour que la date limite de dépôt : **le 06 NOVEMBRE 2017 , à 14 heures** aux Marchés de la CCAA dans la salle des conférences dudit établissement sis à la Base Aérienne 101 de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera sur la base de critères éliminatoires et essentiels ci-dessous détaillés.

14.1 Critères éliminatoires

1. Pièces administratives falsifiées ;
2. Absence d'une pièce du dossier administratif ou de l'offre technique ou de l'offre financière;
3. Non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres ;
4. Offre financière inférieure à 10 % de la moyenne arithmétique de toutes les offres financières reçues dans le cadre de cet appel d'offres ;
5. Avoir fait l'objet d'une exclusion dans la commande publique pour prestations non exécutées ou pour défaillance au cours de l'exécution ;
6. Document inexploitable (lisibilité et visibilité mis en cause) ;
7. Absence de deux (2) réalisations dans le gardiennage et/ou sécurisation des édifices publics (PV de réception P1, P2 et P3)

1. Absence de la copie du contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle;
2. Absence d'agrément signé du président de la république du Cameroun certifiée par l'emeteur;
3. Mobilisation d'un même personnel pour plus d'un lot ;
4. Note technique inférieure à 70 % de points ;

14.2 Critères essentiels

Elle s'effectuera sur la base des critères essentiels suivants :

- Présentation générale de l'offre (05 points);
- Références professionnelles (20 points);
- Moyens humains : personnel opérationnel (30 points) ;
- Moyens humains : personnel d'encadrement (15 points)
- Moyens logistiques et techniques (30 points)

La grille détaillée d'évaluation des offres techniques est présentée à la pièce N°11

15. Attribution**Méthode de sélection du Prestataire**

Le Prestataire sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (ST), le score minimum requis est de 70 points sur 100. La proposition la moins disante recevra la totalité des points et les autres seront notées suivant la formule ci-après :

- $SF = 100 \times Fm/F$, SF étant le score financier ;
- Fm la proposition la moins disante ;
- F le montant de la proposition considérée.

La note globale technico-financière sera déterminée par une pondération faite entre la note technique et la note financière selon

$$\text{Note Globale } Ng = 0,70 \text{ St} + 0,30 \text{ Sf}$$

St = Note Technique

Sf = Note Financière

Ng = Note Globale

Attribution

Le Directeur Général de la CCAA Maître d'ouvrage, attribuera les lettres-commandes au(x) soumissionnaire(s) dont l'offre a été soumise l'offre évaluée la mieux disante.

Un soumissionnaire peut être attributaire de tous les lots à condition de mobiliser un personnel affecté spécifiquement

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date

Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la CCAA, (Direction Générale, Direction des Marchés Publics) téléphone : 237 222 30 30 90 ; 2 22 30 47 66, 699 85 24 13, fax : 222 30 33 62, e-mail : contact@ccaa.aero.

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00335/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 04 OCTOBRE 2017 RELATIF A LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE MALADIE, D'EVACUATION SANITAIRE ET D'ASSISTANCE PAR LA CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY AU TITRE DES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority, Maître d'Ouvrage, lance un avis d'appel d'offres pour la souscription des polices d'assurance au titre des exercices budgétaires 2018 - 2019 et 2020.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de neuf cent millions (900 000 000) FCFA TTC.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et agréées par le Ministère en charge des Finances.

4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les budgets de la CCAA des exercices 2018 et suivants.

5. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication auprès de la CCAA (Direction Générale – Direction Technique - Sous-Direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, 699 610 603 e-mail :contact@ccaa.aero dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la CCAA (Direction Générale – Sous-Direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, e-mail :contact@ccaa.aero, dès publication du présent avis contre présentation de versement d'une somme non remboursable de **300 000 (Trois cent mille)francs CFA** au compte n° 33598860001 94 intitulé CAS-ARMP domicilié dans toutes les agences BICEC.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres et portera les coordonnées du soumissionnaire.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction Générale de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), Direction technique (Sous-Direction des Marchés), sise à la Base Aérienne 101 de Yaoundé au plus tard le **_06 NOVEMBRE 2017_** à 13 heure, heure locale et devra porter la mention :

Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention suivante:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »

N°00335 /AONO/CCAA/CIPM/2017 du_04 OCTOBRE 2017

**RELATIF A LA SOUSCRIPTION DE L'ASSURANCE MALADIE, EVACUATION SANITAIRE ET D'ASSISTANCE
PAR LA CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY DES POLICES D'ASSURANCES AU TITRE DES
EXERCICES 2018 - 2019 et 2020**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu est de trois (03) ans, réparti comme suit :

- **Tranche ferme : du 1er janvier au 31 décembre 2018 ;**
- **Première Tranche conditionnelle : du 1er janvier au 31 décembre 2019 ;**
- **Deuxième Tranche conditionnelle : du 1er janvier au 31 décembre 2020.**

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire joindre à son offre, un cautionnement de soumission de Dix-huit millions (18 000 000) Francs CFA, délivré par un établissement Financier agréé par le Ministère en charge des Finances (Cf. pièce n°10 du présent DAO), d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Il sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater d'au plus trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances ou tout autre établissement agréé ou habilité.

11. Ouverture des Plis

l'ouverture des plis se fera en un (01) seul temps. L'ouverture des pièces administratives, techniques et financières aura lieu le **06 NOVEMBRE 2017** à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CCAA dans la salle des conférences dudit établissement sis à la Base Aérienne 101 de Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères éliminatoires et essentiels.

● Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

- Absence d'une pièce du dossier administratif ou de l'offre technique ou de l'offre financière
- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;
- Ne jamais avoir réalisé au moins trois (03) prestations avec satisfaction dans le domaine de l'assurance maladie au Cameroun ;
- Avoir fait l'objet d'une exclusion dans la commande publique pour prestations non exécutées ou pour défaillance au cours des cinq dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence du justificatif de validité de l'agrément en cours attesté par la Direction des Assurances du MINFI;
- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces;
- Présence d'information financière dans l'offre administrative ou technique;
- Absence des états C4 et C11 dûment certifiés pour les années 2014, 2015, 2016;
- Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100).
- Absence d'états C4, C11 mettant en exergue une marge de solvabilité excédentaire pour les années (2014, 2015, 2016).
- Une offre financière inférieure de 10 % à la moyenne de toutes les offres financières admises à l'évaluation financière dans le cadre de cet appel d'offres.

● Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères suivants ;

Critères	Notation (points)
Présentation générale de l'offre	3
Références générales du soumissionnaire, Ancienneté	6
Références du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq (05) dernières années (joindre première et dernière pages du marché) y compris copies lisibles et exploitables des Procès-verbaux de réception	15
Description détaillée des garanties offertes	08
Modalités de mise en jeu de la garantie	12
Couverture des engagements réglementés	20
Couverture de la marge de solvabilité	20
Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des trois (03) dernières années (2016-2015-2014)	10
Partenaires techniques à l'étranger	06
TOTAL	100

13. Attribution

N/A

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la CCAA, (Sous –Direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, e-mail :contact@ccaa.aero.

YAOUNDE le 4 Octobre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

ASSOUMOU KOKI Paule

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°071/AONO/PR/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 DU 22 SEPTEMBRE 2017 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) FORAGES DANS LA COMMUNE DE LEMBE YEZOUM, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE LEMBE YEZOUM/FEICOM-EXERCICE 2017 LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES MARCHÉS PUBLICS DU CENTRE, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DU MAIRE DE LEMBE YEZOUM (MAÎTRE D'OUVRAGE), UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS-INDIQUÉE.

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet, la surveillance et le contrôle technique des travaux de construction de dix (10) forages dans la commune de LEMBE YEZOUM, Département de la Haute Sanaga, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Le Cocontractant devra :

- Surveiller et contrôler les travaux :
- Exploiter les documents graphiques (plans d'exécution) en vue des évaluations ultérieures des travaux ;
- Suivre l'installation du chantier conformément au plan proposé par l'entreprise adjudicataire ;
- Contrôler les pièces techniques notamment les journaux de chantier et les procès-verbaux de réunions de chantier ;
- Contrôler la conformité de l'exécution des ouvrages suivant les prescriptions techniques contractuelles ;
- Produire des rapports mensuels faisant état de l'exécution quantitative et qualitative des travaux ;
- Produire un rapport final faisant état de l'exécution quantitative et qualitative des travaux
 - Proposer à la signature du Chef de Service de la Lettre Commande des ordres de services nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
 - Veiller à l'assurance de la qualité et à l'application des mesures de protection de l'environnement ;
 - Veiller à l'établissement des plans de recollement.

Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Références.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel s'élève à **huit millions trois cent-soixante-treize mille huit cent trente-deux (8 373 832)** de francs CFA Toutes Taxes Comprise.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à tous les cabinets ou bureaux d'études de contrôle de droit camerounais spécialisées dans le contrôle technique et la surveillance des travaux de foration.

Pièces constitutives du Dossier d'Appel d'Offres :

Les pièces constitutives du présent Appel d'Offres sont :

1. Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres NATIONAL OUVERT (AAONO) (version française et anglaise) ;
 2. Pièce n°2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
 3. Pièce n°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
 4. Pièce n°4 : Offre Technique Tableaux Types ;
 5. Pièce n°5 : Offre Financière Tableaux Types ;
 6. Pièce n°6 : Termes de Référence (TDR) ;
 7. Pièce n°7 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 8. Pièce n°8 : Formulaire de soumission (9.1) et modèle de projet de contrat (9.2) ;
 9. Pièce n°9 : Textes et fiches modèles à utiliser par les soumissionnaires ;
-
1. Pièce n°10 Grille d'évaluation des offres techniques ;
 2. Pièce n°11 : Listes des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement de la Commune de LEMBE YEZOUM, Exercice 2017. Le montant prévisionnel s'élève à **huit millions trois cent-soixante-treize mille huit cent trente-deux (8 373 832)** de francs CFA Toutes Taxes Comprise.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu (dès publication de l'Avis d'Appel d'Offres) auprès de la Délégation Régionale des Marchés Public du Centre, sis au 2^e étage de l'immeuble abritant ses **à Yaoundé Omnisport porte 225**, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de LEMBE YEZOUM d'une somme non remboursable, au titre des frais d'acquisition du DAO, de **quinze- mille (15 000) francs CFA**.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu (dès publication de l'Avis d'Appel d'Offres) auprès de la Délégation Régionale des Marchés Public du Centre, sis au 2^e étage de l'immeuble abritant ses à **Yaoundé Omnisport porte 225**, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de LEMBE YEZOUM d'une somme non remboursable, au titre des frais d'acquisition du DAO, de **quinze- mille (15 000) francs CFA**.

Présentation de l'offre :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après qui sont contenus dans deux enveloppes fermées et scellées dont :

- L'enveloppe A -Pièces administratives (volume 1) et Offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe B -Offre financière (volume 3).

Les deux enveloppes précitées sont placées dans une troisième fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra être déposée dans les services de l'Autorité Contractante au 2^e étage de l'immeuble de la Délégation des Marchés Publics du Centre à **Yaoundé Omnisport porte 225**, au plus tard le **13 Octobre 2017 à 12 heures**.

Aucune offre déposée après la date et l'heure limites ne sera recevable. Chaque offre devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°071/AONO/PR/MINMAP/SG/DRCE/CRPM /2017 DU 22 SEPTEMBRE 2017

(EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) FORAGES DANS LA COMMUNE DE LEMBE YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE.»

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE LEMBE YEZOUM/FEICOM-EXERCICE 2017

« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

La durée des prestations est estimée à **cent trente-cinq (135) jours la mobilisation étant fonction de la durée effective des travaux**.

11. Cautionnement Provisoire

Le cautionnement provisoire est valable pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres. Son montant est de **cent soixante mille (160 000) francs CFA**.

Pour le soumissionnaire retenu, le cautionnement provisoire restera valable jusqu'à ce que le cautionnement définitif soit constitué.

Délai de réponse des soumissionnaires :

Il est accordé aux soumissionnaires désireux de répondre à cet Appel d'Offres un délai de réponse de **vingt (20) jours** à compter de la date de publication de cet avis.

12. Recevabilité des Offres

N/A

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en **deux (02) temps**.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le **13 Octobre 2017 à 13 heures** dans la salle des réunions de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre par la Commission Régionale de Passation des Marchés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu le dossier administratif conforme et obtenu une note technique égale ou supérieure à **70 points sur 100**.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires :

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes, **sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics** ;
- b) Pièce falsifiée. **(la CRPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux)** ;
- c) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux;
- d) Note technique inférieur à 70/100 ;
- e) Solvabilité financière ou ligne de crédit inférieure à **cinq millions (5 000 000)** de Francs CFA;
- f) Non satisfaction du profil du Chef de Mission ;
- g) Absence d'une Note méthodologique d'exécution des prestations.

14.1.3 : Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence du sous détail des prix

14-2 Critères essentiels

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- Qualification des experts affectés à l'opération sur **50 points** ;
- Expérience du BET sur **30 points** ;
- Moyens techniques et matériels sur **20 points** ;

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note en capacité technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

14-2-2 Les offres financières

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante :

$$NFi = MMD / MS * 100$$

Avec NFi = Note financière, MMD = Montant de l'offre la moins disante, MS = montant évalué du soumissionnaire

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

$NF = Nt * 70 + NFi * 30 / 100$, avec NF = Note finale ; Nt = Note technique

-

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la mieux-disante, celle ayant obtenu la note finale (NF) la plus élevée.

L'Autorité Contractante pourra rejeter les offres anormalement basses, sous réserve que le candidat ait été invité à fournir des justifications par écrit, mais jugées inacceptables.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de **cent-vingt (120)** jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique, peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre à Yaoundé Omnisport porte 225.

YAOUNDE le 21 Septembre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/17 DU 05/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE POUR LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH), AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE SON INSTITUTION, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) POUR LES TRAVAUX SUS-INDIQUÉS DONT IL EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
221100

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution des travaux de construction de l'enceinte de la balnéothérapie, la réhabilitation de la piscine et la construction d'un forage à énergie solaire au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER(CNRPH)

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux objets du présent Appel d'Offres est constituée de deux lots à savoir :

Lot 1 : Travaux de construction de l'enceinte pour la balnéothérapie et la réhabilitation de la piscine

Pour cet allotissement, il s'agit des travaux du gros œuvre et les lots techniques notamment le lot fluides et électricité.

1. Les travaux préparatoires ;
2. Les fondations;
3. Les travaux de maçonnerie;
4. La charpente et couverture;
5. La menuiserie aluminium ;
6. La plomberie sanitaire ;
7. Les travaux d'électricité.

Lot 2 : Construction d'un forage à énergie solaire pour l'alimentation et de la piscine et du bâtiment de physiothérapie

Les travaux consistent aux :

- Travaux préliminaires (nettoyage et implantation du chantier ;
- Construction du forage ;
- Construction de la superstructure ;
- Equipement d'exhaure ;
- Formation et labellisation.

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

La consistance des travaux objets du présent Appel d'Offres est constituée de deux lots à savoir :

Lot 1 : Travaux de construction de l'enceinte pour la balnéothérapie et la réhabilitation de la piscine

Pour cet allotissement, il s'agit des travaux du gros œuvre et les lots techniques notamment le lot fluides et électricité.

1. Les travaux préparatoires ;
2. Les fondations;
3. Les travaux de maçonnerie;
4. La charpente et couverture;
5. La menuiserie aluminium ;
6. La plomberie sanitaire ;
7. Les travaux d'électricité.

Lot 2 : Construction d'un forage à énergie solaire pour l'alimentation et de la piscine et du bâtiment de physiothérapie

Les travaux consistent aux :

- Travaux préliminaires (nettoyage et implantation du chantier ;
- Construction du forage ;
- Construction de la superstructure ;
- Equipement d'exhaure ;
- Formation et labellisation.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de travaux publics de droit camerounais possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de Génie Civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet de chaque lot.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués de deux lots financés par le Budget du CNRPH, Exercice 2017, Imputation : **221100**, pour un coût estimatif de **cent quatre millions (104.000.000) FCFA pour le lot 1 et de vingt et deux millions (22.000.000) F CFA pour le lot 2.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service du Budget et du Matériel du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) Tél : 222 317 929/699 200 937 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service du Budget et du Matériel du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) Tél : 222 317 929/699 200 937 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt et quinze mille (95.000) FCFA pour le Lot 1 et de quarante mille (40.000) F CFA pour le Lot 2**, payable au compte CAS de l'ARMP ouvert dans les livres de la BICEC, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du Dossier, les Soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres

Les Offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devront être déposées au Service du Budget et du Matériel du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) Tél : 222 317 929/699 200 937 contre récépissé, au plus tard le 30 OCTOBRE 2017 à 12 heures précises, heure locale et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/CNRPH/DG/CIPM/17 DU 05/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE POUR LA BALNEOTHERAPIE, LA REHABILITATION DE LA PISCINE ET LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) Lot 1 ou Lot 2»

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois** pour le **Lot 1** et de **trois (03) mois** pour le **Lot 2**, à compter de la date de la notification des ordres de service de commencer les travaux.

1. 1. Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché

A l'issue de l'examen des offres des Soumissionnaires et du choix des attributaires par l'Autorité Contractante, les Marchés seront conclus entre ces derniers et l'Autorité Contractante qui est le Directeur Général du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH).

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) FCFA pour le Lot 1 et quatre cent quarante mille (440.000) F CFA pour le lot 2.**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. Elle aura lieu le **30/10/2017 à 13 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH (CIPM) dans la salle des Conférences dudit Centre.

Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

14. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires sont :

i) dossier administratif incomplet ou non conforme, **sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics** ;

ii) fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;

iii) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations ».

iv) non satisfaction d'au moins 80 % des critères essentiels.

v) omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;

vi) offre financière incomplète ;

1. 1. Les principaux critères de qualification (critères essentiels) :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'Offre technique :

i) l'expérience du personnel d'encadrement ;

ii) les références de l'entreprise ;

iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;

iv) Délai d'exécution ;

v) l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;

Le non-respect de quatre-vingt pour cent (80%) des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire présentant l'Offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

Toutefois, l'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas attribuer le marché aux entreprises se trouvant dans les cas de figure ci-après :

1. **Les entreprises attributaires des Marchés de travaux dans le cadre de l'exercice 2016 dont le niveau d'exécution est disproportionnel au-delà de vingt et cinq pour cent (25 %) du taux de consommation des délais à la date d'ouverture des offres.**
2. **Les entreprises attributaires de plusieurs Marchés de travaux dans le cadre de l'exercice 2016, qui n'ont pas à la date d'ouverture des offres, livré au moins quatre-vingt pour cent (80 %) des Marchés de leurs portefeuilles.**

1. **Les entreprises déjà attributaires de trois (03) Marchés des travaux dans l'exercice en cours.**

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt et dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service du Budget et du Matériel du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) Tel : 222 317 929/699 200 937.

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FOMULU G NUBONYIN

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 05/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE L'ATELIER DE MENUISERIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) FINANCEMENT : BUDGET DU CNRPH - EXERCICE 2017, IMPUTATION : 222900

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
222900

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) lance en procédure d'urgence, pour le compte de son Institution, un Appel d'Offres National Ouvert, pour la fourniture, l'installation des équipements de l'atelier de menuiserie et la formation des utilisateurs au CNRPH.

2. Consistance des prestations

Les équipements objets du présent Marché sont constitués en un lot unique. Ils comprennent les acquisitions ci-après :

- achat des machines de l'atelier de menuiserie bois ;
- accessoires des *machines* de menuiserie bois ;
- achat de matériel pour l'installation de la machine de l'atelier de menuiserie bois ;
- achat de la fourniture du matériel d'œuvre pour la formation des apprenants de l'atelier de menuiserie bois ;
- achat de la machine de laminage menuiserie bois avec accessoires.

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans la fourniture des équipements de même nature.

6. Financement

Les équipements, objets du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du CNRPH–Exercice 2017 – Imputation : 222900, pour un coût estimatif de **deux cent quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt et dix mille (249.890.000) FCFA**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être acquis aux heures ouvrables au Service du Budget et du Matériel du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) Tel : 222 317 929/699 200 937.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service du Budget et du Matériel du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) Tel : 222 317 929/699 200 937; dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non remboursable de **deux cent quarante-cinq mille (245.000) FCFA**, payable dans le compte spécial CAS-ARMP N°**335988** ouvert à la BICEC, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du Dossier, les Soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Téléx, E-mail.

9. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept** (07) exemplaires dont **un**(01) original et **six**(06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service du Budget et du Matériel du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) Tel : 222 317 929/699 200 937 au plus tard le **25/10/2017 à 12 heures**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 DU 05/10/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE L'ATELIER DE MENUISERIE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

FINANCEMENT : BUDGET DU CNRPH - EXERCICE 2017, IMPUTATION : 222900

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison du matériel, objet du présent Appel d'Offres est fixé à quatre (04) mois maximum à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des Offres des Soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité Contractante, le Marché sera conclu entre ce dernier et l'Autorité Contractante qui est le Directeur Général du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH).

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est de **quatre millions neuf cent quatre-vingt et dix-sept mille huit cent(4.997.800) FCFA** et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date limite de validité des Offres :

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois **(03) mois**.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente **(30) jours** après le délai de validité des Offres pour les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le Soumissionnaire attributaire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus **trois (03) mois** à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres, fera ressortir les coûts en Francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres administratives et financières aura lieu le **25/10/2017 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER à la salle de conférence de ladite institution.

Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

12-1 Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires sont :

Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, **sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;**

Non-respect d'au moins 80 % des critères essentiels ;

Fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;

Absence d'un prix quantifié dans l'Offre financière ;

Offre financière incomplète ;

Non-conformité aux spécifications techniques.

12-2 Critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats, évalués de manière binaire (satisfait ou non) porteront sur :

Expériences et références similaires du fournisseur.....	Oui/non
Service après-vente.....	Oui/non
Délai de garantie.....	Oui/non
Délai de livraison.....	Oui/non

Délai de réponse des Soumissionnaires :

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire présentant l'Offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

N/A

17. Renseignements Complémentaires

Tout autre renseignement complémentaire sera obtenu auprès du CNRPH /SBM- Bâtiment 5 – porte n°4. Tél : 222 317 929 /699 200 937 E-mail : cnrhyaounde@yahoo.fr.

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

FOMULU G NUBONYIN

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA LEKIE

**AVIS DE CONSULTATION N°004/DC/DDMAP-L/COMMUNE LOBO/CDPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017
RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK UP 4 WD DOUBLE CABINE DIESEL POUR LE
COMPTE DE LA COMMUNE DE LOBO DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE
FINANCEMENT : FONDS SPECIALE D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNAL EXERCICE
2017**

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié, Autorité Contractante lance pour le compte du Maire de la Commune de LOBO, une Consultation Ouverte pour la fourniture d'un véhicule (01) pick-up 4x4 double cabine, dans la perspective d'assurer le fonctionnement optimum de ses services et la réalisation de ses missions statutaires

2. Consistance des prestations

L'équipement nécessaire objet de la présente Demande de Cotation constituée en un lot comprend notamment : l'achat, le transport, la fourniture, les essais ou test de fonctionnalité et la réception.

Ce véhicule devra avoir les caractéristiques suivantes:

N°	Désignation	Caractéristiques
	Garde au sol	? 265 mm
	Puissance fiscale	09- 10 CV
	Capacité du réservoir	80 litres
	Empattement	3000-3150 mm
	Sécurité	Protection antivol
	Type de moteur	Diesel
	Couleur	Bleue nuit ou cendre

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des prestations similaires.

Par la présente Demande de Cotation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Le véhicule objet de la présente consultation est financé par le budget du Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunal (FEICOM), exercice 2017 dont l'accord est donnée par lettre 17/N°5082/L/FEICOM/DG/DIPDL/SDIF/IEF1/ZP du 07 Août 2017

Nature de la prestation	Lieux	Montant TTC
Acquisition d'un véhicule PICK UP 4 WD double cabine Diesel	Commune de LOBO	25 000 000

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme **non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de LOBO, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

8. Acquisition du Dossier

N/A

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié contre récépissé, au plus tard le **26 Octobre 2017 à 12 Heures**, heure locale revêtue de la mention suivante

AVIS DE CONSULTATION N°004/DC/DDMAP-L/COMMUNE LOBO/CDPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK UP 4 WD DOUBLE CABINE DIESEL POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LOBO DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison du matériel est fixé à soixante (60) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié.

-

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à **cinq cent mille (500.000) FCFA**, valable pendant cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution provisoire sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis de consultation.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier de Demande de Cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase le **26 Octobre 2017 à 13 heures**, par la Commission Départementale de Passation des Marchés dans la salle de réunion de l'immeuble abritant la Délégation départementale de l'Habitat et du Développement urbain de la Lékié à Monatélé, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres

Conformité des offres :

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre.

L'ouverture des offres se fera en une phase le **26 Octobre 2017 à 13 heures**, par la Commission Départementale de Passation des Marchés dans la salle de réunion de l'immeuble abritant la Délégation départementale de l'Habitat et du Développement urbain de la Lékié à Monatélé, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres

Conformité des offres :

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre.

14. Critères d'évaluation

N/A

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette Demande de Cotation, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de consultation.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié, ou auprès du Maire de la Commune de LOBO.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié au 677 77 05 33 / 671 12 81 08 »

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MAAZOU MOUHAMAN ABDOUSALAN

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA LEKIE

AVIS DE CONSULTATION N° 006/DC/DDMAP-L/COMMUNE OKOLA/CDPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE COMMUNE D'OKOLA AUTORITÉ CONTRACTANTE ; DELEGUE DEPARTEMETALE DES MARCHES PUBLICS DE LA LEKIE FINANCEMENT : BIP MINEDUB, EXERCICE 2017

FINANCEMENT
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BIP MINEDUB

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié, Autorité Contractante lance pour le compte du Maire de la Commune d'Okola, un Avis de Consultation pour l'acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires pour le compte des Ecoles Primaires publiques de la Commune d'Okola.

2. Consistance des prestations

Les fournitures pédagogiques et scolaires objet de la présente Demande de Cotation constituées en **un lot** concernent pour l'essentiel, les éléments ci-après :

- Matériels pédagogiques
- Pharmacie
- Etc ...

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans les fournitures pédagogiques et scolaires

6. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) Exercice 2017, et dont l'imputation budgétaire est de **51 15 197 02 641178 6114 426**

Nature de la prestation	Lieux	Montant TTC
Fournitures pédagogiques et scolaires	Commune OKOLA	6 235 000

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme **non remboursable** de **Quinze -mille (15 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale d'Okola, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme **non remboursable** de **Quinze -mille (15 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale d'Okola, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié contre récépissé, au plus tard le **26 Octobre 2017 à 12 Heures**, heure locale revêtue de la mention suivante

DEMANDE DE COTATION N° 006/DC/DDMAP-L/COMMUNE OKOLA/CDPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison du matériel est fixé à quinze (15) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié.

-

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à **cent vingt-quatre mille sept cent (124 700) FCFA**, valable pendant cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution provisoire sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis de consultation.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier de Demande de Cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase le **26 Octobre 2017 à 13 heures**, par la Commission Départementale de Passation des Marchés dans la salle de réunion de l'immeuble abritant la Délégation départementale de l'Habitat et du Développement urbain de la Lékié à Monatéle, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres

Conformité des offres :

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre.

14. Critères d'évaluation

N/A

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

-

16. Durée Validité des Offres

Pour cette Demande de Cotation, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de consultation.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié, ou auprès du Maire de la Commune d'OKOLA

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié au 677 77 05 33 / 671 12 81 08 »

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MAAZOU MOUHAMAN ABDOUSALAN

AGENCE NATIONALE DE RADIO PROTECTION

ADDITIF N°0002/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection/Maître d'Ouvrage a l'honneur de porter à l'attention des candidats à l'Appel d'Offres ci-dessous que certaines dispositions ont été corrigées ainsi qu'il suit :

Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N°0003/AONR/ANRP/CIPM/2017 pour la formation des utilisateurs des équipements scientifiques de maintenance, d'étalonnage, de contrôle technique et de dosimétrie externe de l'ANRP

Les critères éliminatoires suivants, absents dans le Règlement particulier de l'Appel d'Offres des DAO suscités sont ajoutés au point 10.2. intitulé « Evaluation des offres techniques et financières »

- Absence d'une pièce du dossier administratif,
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées,
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique.

Les articles ci-dessous sont modifiés ainsi qu'il suit :

Au lieu de :	Lire plutôt :
---------------------	----------------------

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **05 Octobre 2017 à 10 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATINAL RESTREINT N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **05 Octobre 2017 à 11 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;

- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **10 Octobre 2017 à 10 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATINAL RESTREINT N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 du _____ POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **10 Octobre 2017 à 11 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;

- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **05 Octobre 2017 à 10 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **05 Octobre 2017** à partir de **11 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **10 Octobre 2017 à 10 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **10 Octobre 2017** à partir de **11 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés.

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

SIMO Augustin

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

COMMUNIQUE N°51/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017 DU 21/09/2017 PORTANT ANNULATION DU COMMUNIQUE N°44/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017 DU 11 AOUT 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°33/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 18/07/2017 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REHABILITATION DE CERTAINES ROUTES RURALES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL EN TROIS LOTS : LOT 1 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES POINTS CRITIQUES DE LA ROUTE MALIMBA — MALBENGUE L= 07 KM LOT 2 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE OLOMBE-NGOMBI-MPOLEELOG-LOM L= 04 KM LOT 3: TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE BEDALE-ELOGNZOGWOUTHELOGNDIGLE L= 04 KM MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE COMMUNE DE MOUANKO FINANCEMENT : BIP MLNTP ET MINADER 2017.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Sanaga Maritime, Autorité Contractante communique:

Par Décision **N°44/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017** du **21 Septembre 2017**, la Décision d'attribution **N° 3 6/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM** du **11 Août 2017** portant attribution des Lettres — Commandes passées après Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence **N°33/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2017 du 18/07/2017** pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de certaines routes rurales dans l'Arrondissement de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral en trois lots:

LOT 1 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES POINTS CRITIQUES DE LA ROUTE MALIMBA — MALBENGUE	L= 07 KM
LOT 2 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE OLOMBE-NGOMBI-MPOLEELOG-LOM	L= 04 KM
LOT 3: TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE BEDALE-ELOGNZOGWOUTHELOGNDIGLE	L= 04 KM

est annulée.

EDEA le 21 Septembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

WAMBA Pierre

AGENCE NATIONALE DE RADIO PROTECTION

ADDITIF N°0001/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION/MAÎTRE D'OUVRAGE A L'HONNEUR DE PORTER À L'ATTENTION DES CANDIDATS À L'APPEL D'OFFRES CI-DESSOUS QUE CERTAINES DISPOSITIONS ONT ÉTÉ CORRIGÉES AINSI QU'IL SUIVIT : 1. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINTN°0002/AONR/ANRP/CIPM/2017 POUR LA FORMATION A L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION DES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET DE DOSIMÉTRIE EXTERNE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Les critères éliminatoires suivants, absents dans le Règlement particulier de l'Appel d'Offres des DAO suscités sont ajoutés au point 10.2. intitulé « Evaluation des offres techniques et financières »

- Absence d'une pièce du dossier administratif,
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées,
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique.

Les articles ci-dessous sont modifiés ainsi qu'il suit :

Au lieu de :	Lire plutôt :
---------------------	----------------------

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **05 Octobre 2017 à 12 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 du _____ POUR LA FORMATION A L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **05 Octobre 2017 à 13 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;

- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **10 Octobre 2017 à 12 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 du _____ POUR LA FORMATION A L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **10 Octobre 2017 à 13 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;

- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumis au plus tard le **05 Octobre 2017 à 12 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **05 Octobre 2017** à partir de **13 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **10 Octobre 2017 à 12 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **10 Octobre 2017** à partir de **13 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés.

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

SIMO Augustin

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

**COMMUNIQUE N°002/CAMWATER/DG/DSCM/CTR/2017 DECLARANT INFRUCTUEUX LE LOT 4 DE
L'APPEL D'OFFRES AONO N°010/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 28/06/2017**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CAMWATER communique :

Est déclaré infructueux, le **lot 4 (ville de Mundemba)** du Dossier d'Appel d'Offres N°010/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017

**POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE
RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE
BUEA, LIMBE, MUYUKAMUNDEMBE, REGION DU SUD-OUEST,
CAMEROUN, EN QUATRE LOTS.**

En conséquence, les entreprises ayant soumissionnées pour ledit Dossier de Consultation sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

DOUALA le 3 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

AGENCE NATIONALE DE RADIO PROTECTION

ADDITIF N°0003/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection/Maître d'Ouvrage a l'honneur de porter à l'attention des candidats à l'Appel d'Offres ci-dessous que certaines dispositions ont été corrigées ainsi qu'il suit :

Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N°0004/AONR/ANRP/CIPM/2017 pour la formation des scientifiques de l'ANRP à l'utilisation des équipements scientifiques de contrôle radiologique des denrées alimentaires et radioécologie et à la préparation radiochimique des échantillons.

Les critères éliminatoires suivants, absents dans le Règlement particulier de l'Appel d'Offres des DAO suscités sont ajoutés au point 10.2. intitulé « Evaluation des offres techniques et financières »

- Absence d'une pièce du dossier administratif,
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées,
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique.

Les articles ci-dessous sont modifiés ainsi qu'il suit :

Au lieu de :	Lire plutôt :
--------------	---------------

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **06 Octobre 2017 à 10 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« **L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17** du _____ **POUR**

LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES ECHANTILLONS.».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **06 Octobre 2017 à 11 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;
- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **11 Octobre 2017 à 10 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« **L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17** du _____ **POUR**
LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES ECHANTILLONS.».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **11 Octobre 2017 à 11 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;
- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **06 Octobre 2017 à 10 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **06 Octobre 2017** à partir de **11 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **11 Octobre 2017 à 10 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **11 Octobre 2017** à partir de **11 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés.

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

SIMO Augustin

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

N°000038/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0047/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 MARS 2017 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX, DE CANTINE ET BIBLIOTHÈQUE AUX AÉROPORTS INTERNATIONAUX YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA, POUR LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'AUTORITÉ AÉRONAUTIQUE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) porte à la connaissance des entreprises ayant participé à l'Appel d'Offres susmentionné que les résultats se présentent comme suit :

N° Lot	Attributaire	Objet	Montant FCFA (TTC)	Délai d'exécution
1	EQUATION PLUS SARL B.P 5913 Yaoundé	Travaux d'aménagement de bureaux AVSEC à l'aéroport International de Yaoundé-Nsimalen	70 168 966	Six (06) mois
2	BATRAPS B.P : 4787 Yaoundé	Travaux d'aménagement de cantine et bibliothèque à l'aéroport international de Douala	39 939 996	Quatre (04) mois

Les Responsables desdites entreprises sont invités à se présenter de toute urgence, dès publication du présent communiqué, à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction technique/ Sous-Direction des Marchés Publics en vue de l'établissement de leurs contrats respectifs.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus, sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

Les offres non retirées dans ce délai seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 27 Septembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ASSOUMOU KOKI Paule

SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SNH/CPSP/2017 DU 14 JUILLET 2017, RELATIF A L'AMENAGEMENT DU SITE ET LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR DANS LE CENTRE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES DE KRIBI.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'Administrateur-Directeur Général de la société Nationale des Hydrocarbures (SNH), Président du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines (CPSP),

Communique :

Par décision N°003/SNH/CPSP/CSPM/17 du 04 octobre 2017, le marché relatif à l'Appel d'Offres ci-dessus cité, est attribué à la **Société ETS LE CRYSTAL, B.P. 1136 – Yaoundé, CAMEROUN** Tel : **(237) 675 35 56 54** pour un montant de **270 098 627**

(Deux cent soixante-dix millions quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-sept) francs CFA toutes taxes comprises et un délai d'exécution de six (06) mois.

En conséquence, les autres Entreprises ayant soumissionné pour ce marché sont invitées à bien vouloir retirer leurs Offres sous quinzaine, à compter de la date de publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les Offres non retenues.

YAOUNDE le 4 Octobre 2017

Le ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GENERAL

MOUDI KI ADOLPHE

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N°3288-17/ADCYDG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/ADC/CIPM/2017 DU 12/05/2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par Décision N° 0564-17/ADC/DG du 18 SEPTEMBRE 2017, le marché relatif à la

fourniture, montage et l'installation des sièges pour les salles d'embarquement de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen (phase IV), a été attribué aux **ETS LA PAIX D'AFRIQUE**, BP : 1674 Yaoundé, Tél : 677 03 48 94/691 67 71 21, pour un montant toutes taxes comprises de **Cent trente-cinq millions neuf cent quarante-cinq mille (135 945 000) F CFA** et un délai de livraison de **Trois (03) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Sous -Direction des Approvisionnements et des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 8 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

N°000037/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0231/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ÉTUDE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA MAINTENANCE À LA CCAA (EN PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) porte à la connaissance des entreprises ayant participé à l'Appel d'Offres susmentionné que les résultats se présentent comme suit :

Désignation	Attributaire	Objet	Montant FCFA (TTC)	Délai d'exécution
Tranche ferme (1er Oct-31 Mars 2018)	IBS B.P 585 Douala	Etude et la mise en œuvre de la gestion de la maintenance à la CCAA	TRANCHE FERME (Phase I) : 63 988 061	Tranche ferme : six (06) mois
Tranche conditionnelle (1er Avr-31 Juin 2018)			TRANCHE CONDITIONNELLE (Phase II) : 21 329 352	Tranche conditionnelle : trois (03) mois.

Les soumissionnaires ayant participé, sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

Les offres non retirées dans ce délai seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Copie :

YAOUNDE le 27 Septembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ASSOUMOU KOKI Paule

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

N°000039/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00229/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE REPROGRAPHIE, VIDÉO PROJECTEUR ET PHOTOGRAPHIE POUR LE SIÈGE DE LA CCAA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) porte à la connaissance des entreprises ayant participé à l'Appel d'Offres susmentionné que les résultats se présentent comme suit :

N°	Attributaire	Objet	Montant FCFA (TTC)	Délai d'exécution
01	ETS KAMSON NET SERVICES BP:2423 YAOUNDE	Acquisition du matériel de reprographie, vidéo projecteur et photographie pour le siège de la CCAA	51 039 995	Trente (30) jours

Le Direction Général des **ETS KAMSON NET SERVICES** , est invité à se présenter de toute urgence, dès publication du présent communiqué, à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction technique / Sous-Direction des Marchés Publics en vue de l'établissement du contrat y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus, sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics.

Les offres non retirées dans ce délai seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 27 Septembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ASSOUMOU KOKI Paule

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

COMMUNIQUE N°50/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017 DU 21/09/2017 PORTANT ANNULLATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°36/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 02 AOUT 2017 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINES ROUTES RURALES EN TERRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGWEI : ITINERAIRES LONGUEUR (KM) CSI MAKONDO-ECOLE PUBLIQUE MAKEK-ECOLE MATERNELLE MAKEK-CERREFOUR NDJOCKLOUMBE 19,800 ,DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGWEI FINANCEMENT : BIP MINTP 2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Sanaga Maritime, Autorité Contractante communique:

Par Décision **N°43/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017** du **21 Septembre 2017**, l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°36/AONO/PR/ MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2017 du 02 Août 2017 pour les travaux d'entretien de certaines routes rurales en terre dans l'Arrondissement de NGWEI :

ITINERAIRES	LONGUEUR (KM)
CSI MAKONDO-ECOLE PUBLIQUE MAKEK-ECOLE MATERNELLE MAKEK-CERREFOUR NDJOCKLOUMBE	19,800

Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral est annulé.

EDEA le 21 Septembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

WAMBA Pierre

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

COMMUNIQUE N°52/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017 DU 20/09/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°40/AONO /PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 31/08/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE: DDEDUB/SM FINANCEMENT : BIP 2017.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Sanaga Maritime. Autorité Contractante communique:

Par décision N°45/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017 du 25 Septembre 2017, la Lettre Commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci après:

N° lot	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
UNIQUE	Société FEUKOUN ET FILS NDJOM SARL, B.P :189 EDEA, Tél : 677 59 68 68 / 698 43 43 06.	41 998 658	3 mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant publication du présent Communiqué à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Sanaga Maritime pour l'établissement de la Lettre-Commande y relative.

EDEA le 20 Septembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

WAMBA Pierre

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

COMMUNIQUE N°53/C/PR/MINMAP/DRLT/DDS/SPM/2017 DU 02/10/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°39/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDS/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 31 SEPTEMBRE 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE DIZANGUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIZANGUE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'EDUCATION DE BASE DE LA SANAGA MARITIME FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) 2017.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Sanaga Maritime, Autorité Contractante communique:

Par décision N°**46/D/PR/MINMAP/DRLT/DDS/SPM/2017** du **02 Octobre 2017**, la Lettre Commande objet de l'Appel d'Offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci après:

N° lot	Attributaire (s)	Montant (TTC)	Délai (s)
UNIQUE	STE ABS ENGINEERING SARL	26 998 558	trois (03) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant publication du présent Communiqué à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Sanaga Maritime pour l'établissement de la Lettre-Commande y relative.

EDEA le 2 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

WAMBA Pierre

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

COMMUNIQUE N°54/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017 DU 02/10/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°41/AONO /PR/M1NMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 31/08/2017 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE PONGO SONGO, ARRONDISSEMENT DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE COMMUNE DE MOUANKO FINANCEMENT : BIP MINEDUB 2017.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Sanaga Maritime, Autorité Contractante communique:

Par Décision N°47/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017 du 02 Octobre 2017, la Lettre Commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci après:

N° lot	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
UNIQUE	Société ACHENKA SARL, 13.P: 462 Edéa, Tél : 699 94 68 04 / 6787297 40	13 687 647	03 Mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant publication du présent Communiqué à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Sanaga Maritime pour l'établissement de la Lettre-Commande y relative.

EDEA le 2 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

WAMBA Pierre

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

N°: 102/CW/DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, BAFOUSSAM, BANDJOUN TONGA, BAMEND3OU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUESTLOT2 : BAFOUSSAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) par Décision N° 103/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 DU 19/09/2017 communique:

La Société **ETS LA REBIADA** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest — LOT4 : Tonga, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAI D'EXECUTION
LOT 4: TONGA	ETS LA REBIADA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	25 012 400	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	29 827 287	

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division du Suivi des Consultation et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE N°: 104/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST - LOT6 : BAHAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) par Décision N° 104/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 DU 19/09/2017 communique:

La Société **ETS LA REBIADA** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun , Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - LOT6 : Bham, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAI D'EXECUTION
LOT 6: BAHAM	ETS LA REBIADA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	17 228 800	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	20 545 344	

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se **présenter à la Division du** Suivi des Consultation et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE N°: 102/CW/DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, BAFOUSSAM, BANDJOUN TONGA, BAMEND3OU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUESTLOT2 : BAFOUSSAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) par Décision N°102/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 DU 19/09/2017 communique:

La Société **ETS LA REBIADA** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest — LOT2 : Bafoussam, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAJ D'EXECUTION
LOT 2: BAFOUSSAM	ETS LA REBIADA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	27 179 400	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	32 211 435	

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division du Suivi des Consultation et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE N°: 101/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST - LOTI : BAMENDA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) par Décision N°

101/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 DU 19/09/2017 communique:

La Société **GROUPEMENT MAH ELECTRONICS ET ETS VILLE ACTIVE PLUS** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun , Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - LOT1 : Bamenda, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAI D'EXECUTION
LOT 1: BAMENDA	GROUPEMENT MAH ELECTRONICS ET ETS VILLE ACTIVE PLUS	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	34 129 820	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	40 699 214	
		MONTANT TTC FCFA APRES RABAIS (10%)	36 629 293	

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se **présenter à la Division du** Suivi des Consultation et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU WOURI

COMMUNIQUE N°04/C/MINMAP/DR-LT/DD-W/SPM/BAM/2017 DU 06/10/2017

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

PORTANT INFRUCTUOSITÉ DE LA DEMANDE DE COTATION N°05/DC/DDMAP/CDPM/DDEPAT/ 2017 POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE TYPE 4x4 DESTINÉ AUX MISSIONS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC ET AUX MISSIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE MINEPAT DU WOURI

DOUALA le 6 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MOUSTATA KADIDJATOU EPSE NDAIBOU

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 3288-17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 04/DC/ADC/CIPM/2017 DU 12/07/2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par Décision 0564 -17/ADC/DG du 18 SEPTEMBRE 2017 la Lettre -Commande

relative à la fourniture des équipements de protection individuelle des techniciens de maintenance de la société Aéroports Du Cameroun SA, a été attribuée à la société **MEGATECH SARL**, BP : 12 839 Douala, Tél : 233 43 76 85/697 97 35 45, pour un montant toutes taxes comprises de **Trente-neuf millions huit cent vingt-neuf mille cinq cents (39 829 500) F CFA** et un délai de livraison de **trois (03) mois**

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Sous -Direction des Approvisionnements et des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 6 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 3288-17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 04/DC/ADC/CIPM/2017 DU 12/07/2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par Décision 0564 -17/ADC/DG du 18 SEPTEMBRE 2017 la Lettre -Commande

relative à la fourniture des équipements de protection individuelle des techniciens de maintenance de la société Aéroports Du Cameroun SA, a été attribuée à la société **MEGATECH SARL**, BP : 12 839 Douala, Tél : 233 43 76 85/697 97 35 45, pour un montant toutes taxes comprises de **Trente-neuf millions huit cent vingt-neuf mille cinq cents (39 829 500) F CFA** et un délai de livraison de **trois (03) mois**

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Sous -Direction des Approvisionnements et des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 6 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AGENCE NATIONALE DE RADIO PROTECTION

ADDITIF N°0002/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection/Maître d'Ouvrage a l'honneur de porter à l'attention des candidats à l'Appel d'Offres ci-dessous que certaines dispositions ont été corrigées ainsi qu'il suit :

Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N°0003/AONR/ANRP/CIPM/2017 pour la formation des utilisateurs des équipements scientifiques de maintenance, d'étalonnage, de contrôle technique et de dosimétrie externe de l'ANRP

Les critères éliminatoires suivants, absents dans le Règlement particulier de l'Appel d'Offres des DAO suscités sont ajoutés au point 10.2. intitulé « Evaluation des offres techniques et financières »

- Absence d'une pièce du dossier administratif,
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées,
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique.

Les articles ci-dessous sont modifiés ainsi qu'il suit :

Au lieu de :	Lire plutôt :
---------------------	----------------------

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **05 Octobre 2017 à 10 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATINAL RESTREINT N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **05 Octobre 2017 à 11 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;

- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **10 Octobre 2017 à 10 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATINAL RESTREINT N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 du _____ POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **10 Octobre 2017 à 11 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;

- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **05 Octobre 2017 à 10 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **05 Octobre 2017** à partir de **11 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **10 Octobre 2017 à 10 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **10 Octobre 2017** à partir de **11 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés.

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

SIMO Augustin



AGENCE NATIONALE DE RADIO PROTECTION

ADDITIF N°0001/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION/MAÎTRE D'OUVRAGE A L'HONNEUR DE PORTER À L'ATTENTION DES CANDIDATS À L'APPEL D'OFFRES CI-DESSOUS QUE CERTAINES DISPOSITIONS ONT ÉTÉ CORRIGÉES AINSI QU'IL SUIIT : 1. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINTN°0002/AONR/ANRP/CIPM/2017 POUR LA FORMATION A L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION DES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET DE DOSIMÉTRIE EXTERNE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Les critères éliminatoires suivants, absents dans le Règlement particulier de l'Appel d'Offres des DAO suscités sont ajoutés au point 10.2. intitulé « Evaluation des offres techniques et financières »

- Absence d'une pièce du dossier administratif,
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées,
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique.

Les articles ci-dessous sont modifiés ainsi qu'il suit :

Au lieu de :	Lire plutôt :
---------------------	----------------------

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **05 Octobre 2017 à 12 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 du _____ POUR LA FORMATION A L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **05 Octobre 2017 à 13 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;

- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **10 Octobre 2017 à 12 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 du _____ POUR LA FORMATION A L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **10 Octobre 2017 à 13 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;

- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **05 Octobre 2017 à 12 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **05 Octobre 2017** à partir de **13 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **10 Octobre 2017 à 12 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **10 Octobre 2017** à partir de **13 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés.

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO Augustin

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUEN°002/CAMWATER/DG/DSCM/CTR/2017 DECLARANT INFRUCTUEUX LE LOT 4 DE L'APPEL D'OFFRES AONO N°010/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 28/06/2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CAMWATER communique :

Est déclaré infructueux, le **lot 4 (ville de Mundemba)** du Dossier d'Appel d'Offres N°010/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017

POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BUEA,LIMBE,MUYUKAMUNDEMBA, REGION DU SUD-OUEST, CAMEROUN, EN QUATRE LOTS.

En conséquence, les entreprises ayant soumissionnées pour ledit Dossier de Consultation sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

DOUALA le 3 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

AGENCE NATIONALE DE RADIO PROTECTION

ADDITIF N°0003/A/ANRP/CIPM/2017 DU 05 OCTOBRE 2017 AUX APPELS D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection/Maître d'Ouvrage a l'honneur de porter à l'attention des candidats à l'Appel d'Offres ci-dessous que certaines dispositions ont été corrigées ainsi qu'il suit :

Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N°0004/AONR/ANRP/CIPM/2017 pour la formation des scientifiques de l'ANRP à l'utilisation des équipements scientifiques de contrôle radiologique des denrées alimentaires et radioécologie et à la préparation radiochimique des échantillons.

Les critères éliminatoires suivants, absents dans le Règlement particulier de l'Appel d'Offres des DAO suscités sont ajoutés au point 10.2. intitulé « Evaluation des offres techniques et financières »

- Absence d'une pièce du dossier administratif,
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées,
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique.

Les articles ci-dessous sont modifiés ainsi qu'il suit :

Au lieu de :	Lire plutôt :
--------------	---------------

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **06 Octobre 2017 à 10 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« **L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17** du _____ **POUR**

LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES ECHANTILLONS.».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **06 Octobre 2017 à 11 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;
- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Avis d'Appel d'Offres

1. 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ANRP, au plus tard le **11 Octobre 2017 à 10 heures** dès publication du présent avis et devra porter la mention :

« **L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17** du _____ **POUR**
LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES ECHANTILLONS.».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANRP dans la salle de réunion sise à l'ANRP, derrière EMIA le **11 Octobre 2017 à 11 heures**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Les offres seront ouvertes en deux temps :

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques ;
- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières.

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront été déclarées recevables à l'issue de la première étape seront invités à l'ouverture des offres financières.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **06 Octobre 2017 à 10 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **06 Octobre 2017** à partir de **11 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1. 8. Date et heure de soumission

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le **11 Octobre 2017 à 10 heures** au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP) de l'ANRP.

1. 9. Date et heure d'ouverture

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANRP dans la salle de réunion de l'ANRP le **11 Octobre 2017** à partir de **11 heures**, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des propositions financières se fera en présence des candidats techniquement qualifiés.

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

SIMO Augustin

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 3288-17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 04/DC/ADC/CIPM/2017 DU 12/07/2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par Décision 0564 -17/ADC/DG du 18 SEPTEMBRE 2017 la Lettre -Commande

relative à la fourniture des équipements de protection individuelle des techniciens de maintenance de la société Aéroports Du Cameroun SA, a été attribuée à la société **MEGATECH SARL**, BP : 12 839 Douala, Tél : 233 43 76 85/697 97 35 45, pour un montant toutes taxes comprises de **Trente-neuf millions huit cent vingt-neuf mille cinq cents (39 829 500) F CFA** et un délai de livraison de **trois (03) mois**

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Sous -Direction des Approvisionnements et des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 6 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

N°000038/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0047/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 MARS 2017 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX, DE CANTINE ET BIBLIOTHÈQUE AUX AÉROPORTS INTERNATIONAUX YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA, POUR LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'AUTORITÉ AÉRONAUTIQUE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) porte à la connaissance des entreprises ayant participé à l'Appel d'Offres susmentionné que les résultats se présentent comme suit :

N° Lot	Attributaire	Objet	Montant FCFA (TTC)	Délai d'exécution
1	EQUATION PLUS SARL B.P 5913 Yaoundé	Travaux d'aménagement de bureaux AVSEC à l'aéroport International de Yaoundé-Nsimalen	70 168 966	Six (06) mois
2	BATRAPS B.P : 4787 Yaoundé	Travaux d'aménagement de cantine et bibliothèque à l'aéroport international de Douala	39 939 996	Quatre (04) mois

Les Responsables desdites entreprises sont invités à se présenter de toute urgence, dès publication du présent communiqué, à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction technique/ Sous-Direction des Marchés Publics en vue de l'établissement de leurs contrats respectifs.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus, sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

Les offres non retirées dans ce délai seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 27 Septembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ASSOUMOU KOKI Paule

SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SNH/CPSP/2017 DU 14 JUILLET 2017, RELATIF A L'AMENAGEMENT DU SITE ET LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR DANS LE CENTRE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES DE KRIBI.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'Administrateur-Directeur Général de la société Nationale des Hydrocarbures (SNH), Président du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines (CPSP),

Communiqué :

Par décision N°003/SNH/CPSP/CSPM/17 du 04 octobre 2017, le marché relatif à l'Appel d'Offres ci-dessus cité, est attribué à la **Société ETS LE CRYSTAL, B.P. 1136 – Yaoundé, CAMEROUN** Tel : **(237) 675 35 56 54** pour un montant de **270 098 627**

(Deux cent soixante-dix millions quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-sept) francs CFA toutes taxes comprises et un délai d'exécution de six (06) mois.

En conséquence, les autres Entreprises ayant soumissionné pour ce marché sont invitées à bien vouloir retirer leurs Offres sous quinzaine, à compter de la date de publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les Offres non retenues.

YAOUNDE le 4 Octobre 2017

Le ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GENERAL

MOUDI KI ADOLPHE

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N°3288-17/ADCYDG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/ADC/CIPM/2017 DU 12/05/2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par Décision N° 0564-17/ADC/DG du 18 SEPTEMBRE 2017, le marché relatif à la

fourniture, montage et l'installation des sièges pour les salles d'embarquement de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen (phase IV), a été attribué aux **ETS LA PAIX D'AFRIQUE**, BP : 1674 Yaoundé, Tél : 677 03 48 94/691 67 71 21, pour un montant toutes taxes comprises de **Cent trente-cinq millions neuf cent quarante-cinq mille (135 945 000) F CFA** et un délai de livraison de **Trois (03) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Sous -Direction des Approvisionnements et des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 8 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

N°000037/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0231/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ÉTUDE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA MAINTENANCE À LA CCAA (EN PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) porte à la connaissance des entreprises ayant participé à l'Appel d'Offres susmentionné que les résultats se présentent comme suit :

Désignation	Attributaire	Objet	Montant FCFA (TTC)	Délai d'exécution
Tranche ferme (1er Oct-31 Mars 2018)	IBS B.P 585 Douala	Etude et la mise en œuvre de la gestion de la maintenance à la CCAA	TRANCHE FERME (Phase I) : 63 988 061	Tranche ferme : six (06) mois
Tranche conditionnelle (1er Avr-31 Juin 2018)			TRANCHE CONDITIONNELLE (Phase II) : 21 329 352	Tranche conditionnelle : trois (03) mois.

Les soumissionnaires ayant participé, sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

Les offres non retirées dans ce délai seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Copie :

YAOUNDE le 27 Septembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ASSOUMOU KOKI Paule

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

N°000039/C/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00229/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE REPROGRAPHIE, VIDÉO PROJECTEUR ET PHOTOGRAPHIE POUR LE SIÈGE DE LA CCAA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) porte à la connaissance des entreprises ayant participé à l'Appel d'Offres susmentionné que les résultats se présentent comme suit :

N°	Attributaire	Objet	Montant FCFA (TTC)	Délai d'exécution
01	ETS KAMSON NET SERVICES BP:2423 YAOUNDE	Acquisition du matériel de reprographie, vidéo projecteur et photographie pour le siège de la CCAA	51 039 995	Trente (30) jours

Le Direction Général des **ETS KAMSON NET SERVICES** , est invité à se présenter de toute urgence, dès publication du présent communiqué, à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction technique / Sous-Direction des Marchés Publics en vue de l'établissement du contrat y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus, sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics.

Les offres non retirées dans ce délai seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 27 Septembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ASSOUMOU KOKI Paule

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

N°: 102/CW/DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, BAFOUSSAM, BANDJOUN TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUESTLOT2 : BAFOUSSAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) par Décision N° 103/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 DU 19/09/2017 communique:

La Société **ETS LA REBIADA** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest — LOT4 : Tonga, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAJ D'EXECUTION
LOT 4: TONGA	ETS LA REBIADA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	25 012 400	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	29 827 287	

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division du Suivi des Consultation et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE N°: 104/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST - LOT6 : BAHAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) par Décision N° 104/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 DU 19/09/2017 communique:

La Société **ETS LA REBIADA** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun , Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - LOT6 : Bham, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAI D'EXECUTION
LOT 6: BAHAM	ETS LA REBIADA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	17 228 800	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	20 545 344	

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se **présenter à la Division du** Suivi des Consultation et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE N°: 102/CW/DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, BAFOUSSAM, BANDJOUN TONGA, BAMEND3OU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUESTLOT2 : BAFOUSSAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) par Décision N°102/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 DU 19/09/2017 communique:

La Société **ETS LA REBIADA** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest — LOT2 : Bafoussam, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAJ D'EXECUTION
LOT 2: BAFOUSSAM	ETS LA REBIADA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	27 179 400	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	32 211 435	

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division du Suivi des Consultation et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE N°: 101/CW/ DG/DSCM/CTR/2017 DU 19/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST - LOTI : BAMENDA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) par Décision N°

101/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 DU 19/09/2017 communique:

La Société **GROUPEMENT MAH ELECTRONICS ET ETS VILLE ACTIVE PLUS** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun , Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - LOT1 : Bamenda, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAI D'EXECUTION
LOT 1: BAMENDA	GROUPEMENT MAH ELECTRONICS ET ETS VILLE ACTIVE PLUS	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	34 129 820	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	40 699 214	
		MONTANT TTC FCFA APRES RABAIS (10%)	36 629 293	

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se **présenter à la Division du** Suivi des Consultation et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 19 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 3288-17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 04/DC/ADC/CIPM/2017 DU 12/07/2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par Décision 0564 -17/ADC/DG du 18 SEPTEMBRE 2017 la Lettre -Commande

relative à la fourniture des équipements de protection individuelle des techniciens de maintenance de la société Aéroports Du Cameroun SA, a été attribuée à la société **MEGATECH SARL**, BP : 12 839 Douala, Tél : 233 43 76 85/697 97 35 45, pour un montant toutes taxes comprises de **Trente-neuf millions huit cent vingt-neuf mille cinq cents (39 829 500) F CFA** et un délai de livraison de **trois (03) mois**

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Sous -Direction des Approvisionnements et des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 6 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N° 103/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMENDJOU, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD OUEST, LOT41 —TONGA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION,

Vu la Loi N° 99/016 du 22 Décembre 1999 portant Statut général des Etablissements Publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2005/494 du 31 Décembre 2005 portant création de la Cameroon Water Utilities Corporation ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 Août 2013;

Vu La circulaire 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La circulaire n° 001/C/MINFI du 28/12/2016 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances au Suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Considérant L'Appel d'Offres National Ouvert N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 du 02/08/2017 pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun , Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - LOT4 : Tonga, les résultats du rapport d'analyse des offres adopté le 18/09/2017 et la proposition d'attribution de la commission du 18/09/2017 par lettre N°136/CIPM/MFC/BNLF/2017.

DECIDE :

Article 1 : La Société **ETS LA REBIADAPLUS** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Tonga, Bamendjou et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - LOT4 : Bamenda, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAJ D'EXECUTION
LOT 4: TONGA	ETS LA REBIADA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	25 012 400	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	29 827 287	

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /-

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

DECISION N°001496/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0231/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ÉTUDE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA MAINTENANCE À LA CCAA (EN PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics.
- Vu la Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la Loi N°2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun ;
- Vu le Décret N°2015/232 du 25 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
- Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et sa Circulaire N° 004/CAB/PM du 30 Novembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2010/375 du 17 décembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
- Vu le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
- Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu la Circulaire n° 0001/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017
- Vu La résolution N°001/2015/CA du 30 décembre 2015 prenant acte de la nomination de **Madame AVOMO ASSOUMOU Paule** épse **KOKI** au poste de Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N°00242/AONO/CCAA/CIPM/2017 du 21 juillet 2017 pour les travaux de réhabilitation de l'aérogare de Koutaba.

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} l'entreprise ci-dessous, est déclarée attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné suivant les modalités ci-après :

Désignation	Attributaire	Objet	Montant FCFA (TTC)	Délai d'exécution
Tranche ferme (1er Oct-31 Mars 2018)	IBS B.P 585 Douala	Etude et la mise en œuvre de la gestion de la maintenance à la CCAA	TRANCHE FERME (Phase I) :	Tranche ferme : six (06) mois
			63 988 061	
Tranche conditionnelle (1er Avr-31 Juin 2018)			TRANCHE CONDITIONNELLE (Phase II) :	Tranche conditionnelle : trois (03) mois.
			21 329 352	

Article 2 Le Gérant de ladite entreprise, est invité à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction technique/ Sous-Direction des Marchés Publics en vue de l'établissement du contrat y relatif. **YAOUNDE le 27 Septembre 2017**

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

Article 3 les dépenses relatives à la livraison desdites prestations seront imputées sur la ligne **201 001** et sur la **Tâche 30602002**. **ASSOUMOU KOKI Paule**

Article 4 la présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

DECISION N°001497/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0047/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 MARS 2017 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX, DE CANTINE ET BIBLIOTHÈQUE AUX AÉROPORTS INTERNATIONAUX YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA, POUR LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'AUTORITÉ AÉRONAUTIQUE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics.
- Vu la Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la Loi N°2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun ;
- Vu le Décret N°2015/232 du 25 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aérienne du Cameroun ;
- Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et sa Circulaire N° 004/CAB/PM du 30 Novembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2010/375 du 17 décembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité Aérienne du Cameroun ;
- Vu le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
- Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu la Circulaire n° 0001/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017
- Vu La résolution N°001/2015/CA du 30 décembre 2015 prenant acte de la nomination de **Madame AVOMO ASSOUMOU Paule** épouse **KOKI** au poste de Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N°00243/AONO/CCAA/CIPM/2017 du 21 juillet 2017 relatif à la réalisation des travaux de peinture dans les aéroports de Bafoussam, Bamenda et Bertoua.

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} les entreprises ci-dessous, sont déclarées attributaires du Marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné suivant les modalités ci-après :

N° Lot	Attribitaire	Objet	Montant FCFA (TTC)	Délai d'exécution
1	EQUATION PLUS SARL B.P 5913 Yaoundé	Travaux d'aménagement de bureaux AVSEC à l'aéroport International de Yaoundé-Nsimalen	70 168 966	Six (06) mois
2	BATRAPS B.P : 4787 Yaoundé	Travaux d'aménagement de cantine et bibliothèque à l'aéroport international de Douala	39 939 996	Quatre (04) mois

Article 2 Les Responsables desdites entreprises, sont invités à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction technique/ Sous-Direction des Marchés Publics en vue de l'établissement de leurs contrats respectifs.

Article 3 les dépenses relatives à la livraison desdites prestations seront imputées sur la ligne **221 000** et sur la **Tâche N°30 60 30 02**.

Article 4 la présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 27 Septembre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

ASSOUMOU KOKI Paule



MINISTRE DES MARCHES PUBLICS

DECISION N°084/D/PR/MINMAP/CSPM-PLANUT/2017 DU 15/09/2017 PORTANT ATTRIBUTION PARTIELLE DES MARCHES RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 035/AONO/MINMAP/CSPM-PLANUT/2017 DU 09 MAI 2017 POUR LA FOURNITURE D'INTRANTS ET DES EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR L'AGROPOLE DE PRODUCTION DE MAÏS DE NYAMBOYA, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA EN CINQ (05) LOTS. FINANCEMENT : BUDGET PLAN D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,****Vu** La Constitution ;**Vu** Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;**Vu** Le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;**Vu** Le décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;**Vu** Le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;**Vu** Le décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;**Vu** Le décret n° 2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;**Vu** Le décret n° 2014/575 du 19 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Urgence pour l'accélération de la croissance économique ;**Vu** L'Arrêté n°00000019/A/MINMAP du 04 Février 2015 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés au titre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique ;**Vu** La circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;**Vu** La circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;**Vu** La loi N°2016/018 du 14 Décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;**Vu** La circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017.**Vu** La décision n°0081/D/MINMAP/SG/DAJ du 26 Février 2015 constatant la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés au titre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique ;**Considérant** Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°035/AOIO/MINMAP/CSPM-PLANUT/2017 du 09 MAI 2017 Pour la fourniture d'intrants et des équipements agricoles pour l'agropole de production de maïs de Nyamboya, Département du Mayo Banyo, Région de l'Adamaoua en cinq (05) Lots.**Considérant** Le procès-verbal de séance d'examen de la proposition d'attribution par la Commission Spéciale de Passation des Marchés au titre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique en date du 04 Août 2017 ;

Le procès-verbal de négociations du 24 août 2017

DECIDE :**Article 1er** – L'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et le délai suivant :

Lot	Adjudicataire	Montant de l'offre TTC en F CFA	Délais
4	SOCAMSEA	92 000 000	6 MOIS

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 15 Septembre 2017

Le MINISTRE

ABBA SADOU

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N° 101/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMEND.30U, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD OUEST, LOT 1 — BAMENDA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION,

Vu la Loi N° 99/016 du 22 Décembre 1999 portant Statut général des Etablissements Publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2005/494 du 31 Décembre 2005 portant création de la Cameroon Water Utilities Corporation ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 Août 2013;

Vu La circulaire 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La circulaire n° 001/C/MINFI du 28/12/2016 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances au Suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Considérant L'Appel d'Offres National Ouvert N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 du 02/08/2017 pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun , Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - LOTI : Bamenda, les résultats du rapport d'analyse des offres adopté le 18/09/2017 et la proposition d'attribution de la commission du 18/09/2017 par lettre N°136/CIPM/MFC/BNLF/2017.

DECIDE :

Article 1 : La Société **GROUPEMENT MAH ELECTRONICS ET ETS VILLE ACTIVE PLUS** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Tonga, Bamendjou et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - LOTI : Bamenda, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAJ D'EXECUTION
LOT 1: BAMENDA	GROUPEMENT MAH ELECTRONICS ET ETS VILLE ACTIVE PLUS	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	34 129 820	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	40 699 214	
		MONTANT TTC FCFA APRES RABAIS (10%)	36 629 293	

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 19 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ONDOA AKOA Alphonse Roger

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N° 104/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMEND.30U, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD OUEST, LOT 6 — BAHAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION,

Vu la Loi N° 99/016 du 22 Décembre 1999 portant Statut général des Etablissements Publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2005/494 du 31 Décembre 2005 portant création de la Cameroon Water Utilities Corporation ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 Août 2013;

Vu La circulaire 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La circulaire n° 001/C/MINFI du 28/12/2016 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances au Suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Considérant L'Appel d'Offres National Ouvert N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 du 02/08/2017 pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun , Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest – LOT6 : Baham, les résultats du rapport d'analyse des offres adopté le 18/09/2017 et la proposition d'attribution de la commission du 18/09/2017 par lettre N°136/CIPM/MFC/BNLF/2017.

DECIDE :

Article 1 : La Société **GROUPEMENT MAH ELECTRONICS ET ETS VILLE ACTIVE PLUS** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Tonga, Bamendjou et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest – LOT6 : Baham, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAJ D'EXECUTION
LOT 1: BAFOUSSAM	ETS LA REBIADA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	17 228 800	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	20 545 344	

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /-

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DECISION N°17/003/D/A0NO/CNRPH/DG/DAAF/SBM DU 13 SEPTEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS MEDICAUX (04 POSTES DE TRAVAIL) POUR L'UNITE D'APPAREILLAGES ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2005/160 du 25 mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales,

Vu le décret n°2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du CNRPH ; Vu le décret n°2010/272 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER ;

Vu le décret n°2010/273 du 1^{er} septembre 2010 portant nomination d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint au CNRPH ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012 /076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret

n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016/073 du 15 Février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du CNRPH ;

Vu l'arrêté n°112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés

B. P/ P. O. Box: 1586 Yaoundé / Tél / Phone: 222 317 929/Site Web/ Web Site: www.crrph.cm Email: cnrhyaounde@yahoo.tr— cnrhOcnrh.cm

Publics.

Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation,

l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 JAN 2011 relative à l'amélioration de la performance du système

des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°16/001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 20.17 ;

Vu la décision n°000019/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 Février 2016 constatant à titre transitoire la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de, certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Retreint n°003/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2017 du 07/08/2017 relatif à l'acquisition, l'installation des équipements médicaux (04 postes de travail) à l'unité d'appareillages du CNRPH;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNRPH en date du 08/09/2017 ;

Décide :

Article 1 : le Soumissionnaire **FONDATION EBENDA Patrice, BP : 654' Yaoundé, Tél : 670 00 63 00** est retenu pour la fourniture, l'installation des équipements médicaux pour l'unité d'appareillages (04 postes de travail) et la formation des utilisateurs du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), pour le montant TTC de *deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille trois cent soixante (244.510.360) FCFA* et un délai de six (06) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 13 Septembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FOMULU G NUBONYIN

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N° 102/CW/DG/DSCM/CIPM/CTR/2017 19/09/2017 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 DU 02/08/2017 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE BAMENDA, TONGA, BAMEND.30U, ET BAHAM, DANS LES REGIONS DE L'OUEST ET DU NORD OUEST, LOT 2 — BAFOUSSAM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION,

Vu la Loi N° 99/016 du 22 Décembre 1999 portant Statut général des Etablissements Publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2005/494 du 31 Décembre 2005 portant création de la Cameroon Water Utilities Corporation ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 Août 2013;

Vu La circulaire 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La circulaire n° 001/C/MINFI du 28/12/2016 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances au Suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Considérant L'Appel d'Offres National Ouvert N°012/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2017 du 02/08/2017 pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Bafoussam, Bandjoun , Tonga, Bamendjou, et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - LOT2 : Bafoussam, les résultats du rapport d'analyse des offres adopté le 18/09/2017 et la proposition d'attribution de la commission du 18/09/2017 par lettre N°136/CIPM/MFC/BNLF/2017.

DECIDE :

Article 1 : La Société **GROUPEMENT MAH ELECTRONICS ET ETS VILLE ACTIVE PLUS** est déclarée adjudicataire du marché relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable dans les villes de Bamenda, Tonga, Bamendjou et Baham, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - LOT2 : Bafoussam, pour les montants et délai ci-après:

ALLOTISSEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAJ D'EXECUTION
LOT 2: BAFOUSSAM	ETS LA REBIADA	MONTANT HORS TAXES (HT) F CFA	27 179 400	Six (06) mois
		MONTANT TTC F CFA	32 211 435	

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /-

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

DECISION N°001497/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00229/AONO/CCAA/CIPM/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE REPROGRAPHIE, VIDÉO PROJECTEUR ET PHOTOGRAPHIE POUR LE SIÈGE DE LA CCAA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics.
- Vu la Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la Loi N°2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun ;
- Vu le Décret N°2015/232 du 25 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
- Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et sa Circulaire N° 004/CAB/PM du 30 Novembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2010/375 du 17 décembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
- Vu le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
- Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu la Circulaire n° 0001/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017
- Vu La résolution N°001/2015/CA du 30 décembre 2015 prenant acte de la nomination de **Madame AVOMO ASSOUMOU Paule** épouse **KOKI** au poste de Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N°00229/AONO/CCAA/CIPM/2017 du 17 juillet 2017 pour l'acquisition du matériel de reprographie, vidéo projecteur et photographie pour le siège de la CCAA.

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} l'entreprise ci-dessous, est déclarée attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné suivant les modalités ci-après :

N°	Attributaire	Objet	Montant FCFA (TTC)	Délai d'exécution
01	ETS KAMSON NET SERVICES BP:2423 YAOUNDE	Acquisition du matériel de reprographie, vidéo projecteur et photographie pour le siège de la CCAA.	51 039 995	Trente (30) jours

Article 2 Le Direction Général des **ETS KAMSON NET SERVICES**, est invité à la Cameroon Civil Aviation Authority, Direction technique/ Sous-Direction des Marchés Publics en vue de l'établissement du contrat y relatif.

Article 3 les dépenses relatives à la livraison desdites prestations seront imputées sur la ligne **222 000** et sur les Tâches **30101001, 30102001, 30103001, 30203001, 30303001 et 30601001**.

Article 4 la présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 27 Septembre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

ASSOUMOU KOKI Paule

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

DECISION N°47/D/PRIMINMAP/DRLTIDDSM DU 02 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE — COMMANDE PASSÉE APRÈS AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°41/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/ CDPM/2017 DU 31/08/2017 RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES SALLES DE CLASSE À 1'ECOLE PUBLIQUE DE PONGO SONGO, ARRONDISSEMENT DE MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. MAÎTRE D'OUVRAGE: LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO. FINANCEMENT : BIP MINEDUB 2017

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA SANAGA MARITIME

Autorité contractante

Vu la Constitution ;

Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ; Vu Le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement; Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ; Vu le Décret n° 2011/412 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation de la

Présidence de la République ;

Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics et complété par le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013;

Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu L'Arrêté N°0222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de marchés publics ;

Vu La Décision N°0011/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 février 2013 portant nomination des Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés

Vu La Décision N°0016/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics modifiée par la Décision N°0559/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Octobre 2015;

Vu la Convocation N°38 du 20 Septembre 2017 des membres de la Sous-commission d'analyse

Vu le procès-verbal de la session du 27 Septembre 2017 de la Commission

Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga Maritime Vu l'Avis d'Appel d'Offres sus mentionné;

DECIDE —

Article 1": En application des dispositions de l'article 33 du Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics, la Lettre Commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci après:

N° lot	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
UNIQUE	Société ACHENKA SARL, B.P: 462 Edéa, Tél : 699 94 68 04 / 6787297 40	13 687 647	03 Mois

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-.

EDEA le 2 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

WAMBA Pierre



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

DECISION N°45/D/PR/MINNIAP/DRLT/DDSM DU 25 SEPTEMBRE 2017. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE — COMMANDE PASSÉE APRÈS AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°40/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/ CDPM/2017 DU 31/08/2017 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ : LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION DE BASE DE LA SANAGA MARITIME. FINANCEMENT : BIP MINEDUB 2017

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA SANAGA MARITIME

Autorité contractante

Vu la constitution ;

Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ; Vu Le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement; Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ; Vu le Décret n° 2011/412 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation de la

Présidence de la République ;

Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics et complété par le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013;

Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu L'Arrêté N°0222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de marchés publics ;

Vu La Décision N°0011/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 février 2013 portant nomination des Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu La Décision N°0016/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics modifiée par la Décision N°0559/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Octobre 2015;

Vu la Convocation N°37 du 20 Septembre 2017 des membres de la Sous-commission d'analyse

Vu le procès-verbal de la session du 22 Septembre 2017 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga Maritime

Vu l'Avis d'Appel d'Offres sus mentionné;

DECIDE -

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 33 du Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics, la Lettre Commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci après:

N° lot	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
UNIQUE	Société FEUKOUN ET FILS NDJOM SARL, B.P :189 EDEA, Tél : 677 59 68 68 / 698 43 43 06	41 998 658	03 Mois

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-.

EDEA le 25 Septembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

WAMBA Pierre



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

DECISION N°46/D/PR/MINMAP/DRLUDDSM DU 02 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE — COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°39/AONO/PR/MINMAP/DRLT/ DDSM/SPM/BMP CDPM/2017 DU 31 SEPTEMBRE 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE DIZANGUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIZANGUE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ : DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'EDUCATION DE BASE DE LA SANAGA MARITIME FINANCEMENT : BIP 2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA SANAGA MARITIME**Autorité contractante**

Vu la constitution ;

Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ; Vu Le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement; Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ; Vu le Décret n° 2011/412 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics et complété par

Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu L'arrêté N°0222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de marchés publics ;

Vu La décision N°0011/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 février 2013 portant nomination des Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu La décision N°0016/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics

modifiée par la Décision N°0559/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Octobre 2015;

Vu la Convocation N°039 du 20 septembre 2017 des membres de la Sous-commission d'analyse ;

Vu le procès-verbal de la session du 27 Septembre 2017 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga Maritime

Vu l'Avis d'Appel d'Offres sus mentionné;

DECIDE —

Article 1er: En application des dispositions de l'article 33 du Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics, la Lettre Commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci après:

N° lot	Attributaire (s)	Montant (TTC)	Délai (s) d'exécution
Unique	STE ABS ENGENIERING SARL	26 998 558	trois (03) mois

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-.

EDEA le 2 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

WAMBA Pierre



MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION N°407/D/MINTP/DAG/SDMP/S 0/2017 DU 29/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 85/DC/MINTP/CMPM/2017 DU 25 AOUT 2017 POUR L'EQUIPEMENT DE CERTAINES STATIONS DE PESAGE ROUTIER EN MATERIEL INFORMATIQUE, MOBILIER DE BUREAU ET DE COUCHAGE DANS LE RESEAU SUD (REGIONS DU CENTRE, DU SUD ET DE L'EST). FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, EXERCICE 2017.IMPUTATION : 36 468 07 33 00 06 2240.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des finances de la République du Cameroun pour L'exercice 2017 ;

Vu le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et mis en application par la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2013/334 du 13 Septembre 2013 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ; **Vu** le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.(ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/ 074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N°00000301/A/MINMAP du 28 décembre 2015 portant création d'une Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°00000089/D/MINMAP du 08 février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/ AB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/ /MINH du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'Exercice 2017;

Vu la Demande de Cotation N° 85/DC/MINTP/CMPM/2017 du 25 Août 2017 pour l'équipement de certaines stations de pesage routier en matériel informatique, mobilier de bureau et couchage dans le Réseau Sud (Régions du Centre, du Sud et de l'Est). Financement : Budget du MINTP, Exercice 2017. Imputation : 36 468 07 33 00 06 2240 ;

Vu l'Offre du soumissionnaire ;

Vu le Procès Verbal N° 38/PV/CMPM/MINTP du 22/09/ 2017 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés ;

Vu la lettre de notification N° 14/ L/CMPM/ MINTP du 22/09/2017 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1: L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'équipement de certaines stations de pesage routier en matériel informatique, mobilier de bureau et de couchage dans le Réseau Sud, (Régions du Centre, du Sud et de l'Est). Financement : Budget du MINTP. Exercice 2017. Imputation : 3 468 07 33 00 06 2240.

N°D'ORDRE	Nom et Adresse du Soumissionnaire	Montant TTC corrigé en FCFA	Montant TTC corrigé en lettre et en FCFA	Observation
1	ETS NKONZOU BTP BP : 2940 Yaoundé Tél. : 699 535 321/ 675 03 322	29 972 154	Vingt -neuf millions neuf cent soixante douze mille cent cinquante quatre	RAS Délai de livraison : 45 jours

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Sous-Direction des Marchés Publics, pour l'établissement de sa Lettre-Commande.

YAOUNDE le 29 Septembre 2017

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION N° 408/D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 DU 29/09/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 84/DC/MINTP/CMPM/2017 DU 25 AOUT 2017 POUR L'EQUIPEMENT DE CERTAINES STATIONS DE PESAGE ROUTIER EN MATERIEL INFORMATIQUE, MOBILIER DE BUREAU ET DE COUCHAGE DANS LE RESEAU OUEST (REGIONS DE L'OUEST, DU LITTORAL, DU SUD-OUEST ET DU NORD-OUEST). FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, EXERCICE 2017. IMPUTATION : 36 468 Q7 33 00 06 2240.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des finances de la République du Cameroun pour L'exercice 2017 ;

Vu le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et mis en application par la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2013/334 du 13 Septembre 2013 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ; **Vu** le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2008/3 6 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ; **Vu** le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2013/ 271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N°00000301/ A/MINMAP du 28 décembre 2015 portant création d'une Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°00 00089/D/MINMAP du 08 février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'Exercice 2017 ;

Vu la Demande de Cotation N° 84/DC/MINTP/CMPM/2017 du 25 Août 2017 pour l'équipement de certaines stations de pesage routier en matériel informatique, mobilier de bureau et couchage dans la région Ouest (Régions de l'Ouest, du Littoral, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest).

Financement : Budget du MINTP, Exercice 2017. Imputation : 36 468 07 33 00 06 2240 ; **Vu** l'Offre du soumissionnaire ;

Vu le Procès Verbal N° 37/PV/CMPM/MINTP du 21/09/ 2017 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés ;

Vu la lettre de notification N° 13/L/CMPM/MINTP du 21/09/2017 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'équipement de certaines stations de pesage routier en matériel informatique, mobilier de bureau et de couchage dans le Réseau Ouest, (Régions de l'Ouest, du Littoral, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest). Financement : Budget du MINTP. Exercice 2017. Imputation : 36 468 07 33 00 06 2240.

N° d'Ordre	Nom et Adresse du Soumissionnaire	Montant TTC Corrigé en FCFA	Montant TTC corrigé en lettre et en FCFA	Observation
1	COGEPRES BP 1422 DOUALA Tél. : 675 495 970/690 488 660	29 968 888	Vingt-neuf millions neuf cent soixante huit mille huit cent quatre-vingt-huit	RAS Délai de livraison : 45 jours

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Sous-Direction des Marchés Publics, pour l'établissement de sa Lettre-Commande.

YAOUNDE le 29 Septembre 2017

Le **MINISTRE**

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION N° 413 D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 DU 02 OCTOBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 83/DC/MINTP/CMPM/2017 DU 25 AOUT 2017 POUR L'EQUIPEMENT DE CERTAINES STATIONS DE PESAGE ROUTIER EN MATERIEL INFORMATIQUE, MOBILIER DE BUREAU ET DE COUCHAGE DANS LE RESEAU NORD (REGIONS DE L'ADAMAOUA, DU NORD ET DE L'EXTREME-NORD). FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, EXERCICE 2017. IMPUTATION : 36 4681.7 33 00 06 2240.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2016/018 u 14 décembre 2016 portant loi des finances de la République du Cameroun pour L'exercice 2017 ;

Vu le Décret n° 2004/2 5 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et mis en application par la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2013/334 du 13 Septembre 2013 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/ 075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ; **Vu** le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2013/2 1 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N°000003 1/A/MINMAP du 28 décembre 2015 portant création d'une Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics

Vu la Décision N° 00000089/D/MINMAP du 08 février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics

Vu la circulaire n° 003 CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001 CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'Exercice 2017 ;

Vu la Demande de Cotation N° 83/DC/MINTP/CMPM/2017 du 25 Août 2017 pour l'équipement de certaines stations de pesage routier en matériel informatique, mobilier de bureau et couchage dans le réseau Nord (Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord). Financement : Budget du MINTP, Exercice 2017. Imputation : 36 468 07 33 00 06 2240 ;

Vu l'Offre du soumissionnaire ;

Vu le Procès Verbal N° 036/PV/CMPM/MINTP du 20/09/2017 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés ;

Vu la lettre de .notification N° 012/L/CMPM/MINTP du 20/09/2017 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'équipement de certaines stations de pesage routier en matériel informatique, mobilier de bureau et de couchage dans le Réseau Nord, (Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord). Financement : Budget du MINTP. Exercice 2017. Imputation : 36 468 07 33 00 06 2240.

N° d'Ordre	Nom Soumissionnaire et Adresse du soumissionnaire	Montant TTC Corrigé en FCFA	Montant TTC corrigé en lettre et en FCFA	Observation
1	ETS HYPODROME Tél. : 670 045 607 / 663 888 636	24 404 513	Vingt-quatre millions quatre cent quatre mille cinq cent treize	RAS Délai de livraison : 45 jours

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Sous-Direction des Marchés Publics, pour l'établissement de sa Lettre-Commande.

YAOUNDE le 2 Octobre 2017

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTRE DES MARCHES PUBLICS

DECISION N°156/D/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/CE6/CEA5/EECA DU 28/09/2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 0133/DDP/MINMAP/CCPM-TR/2016 DU 19 SEPTEMBRE 2016 POUR LA SÉLECTION DE CONSULTANTS POUR L'ÉTUDE EN VUE DE LA FORMULATION D'UN PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT URBAIN FINANCEMENT : BAD-BDEAC-AFD-JICA ET BIP MINTP EXERCICES 2015 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DÉLÈGUE À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE CHARGÉE DES MARCHÉS PUBLICS,

Vu La Constitution ;

Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu Le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu Le décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret n° 2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

La circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La circulaire n° 0000001/C/MINFI du 28/12/2016 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organisations subventionnées, pour l'Exercice 2017 ;

Considérant La Demande de propositions N° 0133/DDP/MINMAP/CCPM-TR/2016 DU 19 SEPTEMBRE 2016 pour la sélection de consultants pour l'étude en vue de la formulation d'un programme national de développement urbain

Considérant La lettre N° 308/L/PR/MINMAP/CCPM-TR du 10/05/2017.

D E C I D E :

Article 1er – Le Soumissionnaire dont le nom suit est attributaire du marché relatif à Demande de Proposition susmentionnée pour le montant et le délai ci-après :

Lot	Soumissionnaire	Montant (en FCFA TTC)	Délai (en mois)
1	GROUPEMENT CID/AGORA CONSULTING	315 571 990	7.5

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 28 Septembre 2017

Le MINISTRE

ABBA SADOU

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

DECISION N°44/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM DU 21 SEPTEMBRE 2017 PORTANT ANNULATION DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION N°36/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM DU 11 AOÛT 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES — COMMANDES PASSÉES APRÈS AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°33/AONO/PR/ MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMPCDPM/2017 DU 18/07/2017 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DE CERTAINES ROUTES RURALES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL EN TROIS LOTS: LOT 1 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES POINTS CRITIQUES DE LA ROUTE MALIMBA — MALBENGUE L= 07 KM LOT 2 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE OLOMBE-NGOMBI-MPOLE- ELOG-LOM L— 04 KM LOT 3: TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE BEDALE- ELOGNZOGWOUTHELOGNDIGLE L= 04 KM MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE COMMUNE DE MOUANKO FINANCEMENT : BIP MINTP ET MINADER 2017

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA SANAGA MARITIME

Autorité contractante

Vu la Constitution ;

Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011/412 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics et complété par le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013;

Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu L'Arrêté N°0222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination des

responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ; Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du

Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de marchés publics ;

Vu La Décision N°0011/D/MINMAP/SG/DAJ du 18 février 2013 portant nomination des Présidents des Commissions

Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu La Décision N°0016/D/MTNMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics modifiée par la Décision N°0559/D/MINMAF'/SG/DAJ du 13 Octobre 2015;

Vu la Lettre Circulaire N°009/LC/MINMAP/PRC/MINMAP/CAB/CT2 du 28 Août 2017 de Monsieur le Ministre Délégué chargé des Marchés Publics;

Vu le Lettre N°006132/L/MINMAP/CAB du 29 Août 2017 de Monsieur le Ministre Délégué chargé des Marchés Publics;

Vu la Lettre N°006750/L/PR/MINMAP/SG/DGb./1/SAI du 20 Septembre 2017 de

Monsieur le Ministre Délégué chargé des Marchés Publics Vu l'Avis d'Appel d'Offres sus mentionné;

-DECIDE —

Article 1er: En application des dispositions de l'article 36 al 1 du Code des Marchés Publics, la Décision d'attribution N°36/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM du 11 Août 2017 portant attribution des Lettres — Commandes passées après Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°33/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2017 du 18/07/2017 pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de certaines routes rurales dans l'Arrondissement de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral en trois lots:

LOT 1 : Travaux d'entretien des points critiques de la route MALIMBA — MALBENGUE	L= 07 km
LOT 2 : Travaux de réhabilitation de la piste agricole OLOMBE-NGOMBI-MPOLE- ELOG-LOM	L= 04 km
LOT 3: Travaux de réhabilitation de la piste agricole BEDALE- ELOGNZOGWOUTHELOGNDIGLE	L= 04 km

EDEA le 21 Septembre 2017
Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

est annulée.

WAMBA Pierre

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

DECISION N°43/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2017 DU 21/09/2017 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°36/AONO/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2017 DU 02 AOUT 2017 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINES ROUTES RURALES EN TERRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGWEI : ITINÉRAIRES LONGUEUR (KM) CSI MAKONDO-ECOLE PUBLIQUE MAKEK-ECOLE MATERNELLE MAKEK-CERREFOUR NDJOCKLOUMBE 19,800 , DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGWEI FINANCEMENT : BIP MINTP 2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA SANAGA MARITIME

Autorité contractante

Vu la Constitution ;

Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011/412 du 09 Décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics et complété par le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013;

Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu L'Arrêté N°0222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Pubics ;

Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de marchés publics ;

Vu La Décision N°001 1 /D/MINMAP/SG/DAJ du 18 février 2013 portant nomination des Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu La Décision N°0016/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics modifiée par la Décision N°0559/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Octobre 2015;

Vu la Lettre Circulaire N°009/LC/MINMAP/PRC/MINMAP/CAB/CT2 du 28 Août 2017 de Monsieur le Ministre Délégué chargé des Marchés Publics;

Vu le Lettre N°006132/L/MINMAP/CAB du 29 Août 2017 de Monsieur le Ministre Délégué chargé des Marchés Publics;

Vu la Lettre N°006750/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/SAI du 20 Septembre 2017 de Monsieur le Ministre Délégué chargé des Marchés Publics;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres sus mentionné;

DECIDE —

Article 1er: En application des dispositions de l'article 34 al 1 du Code des Marchés Publics, l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°36/AONO/PR/MINMAPADRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2017 du 02 Août 2017 pour les travaux d'entretien de certaines routes rurales en terre dans l'Arrondissement de NGWEI :

ITINERAIRES	LONGUEUR (KM)
CSI MAKONDO-ECOLE PUBLIQUE MAKEK-ECOLE MATERNELLE MAKEK-CERREFOUR NDJOCICLOUMBE	19,800

Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral est annulé.

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-.

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

DECISION N° 1145/2017/DG/CNPS DU 18/09/2017 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°05/16/DG/CNPS DU 03 AOÛT 2016, PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES N°02/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 06 AVRIL 2016 AVEC LES ETABLISSEMENTS INTERNATIONAL CONSULTING & COMPANY BP 15468 YAOUNDÉ, POUR LE NETTOYAGE DES FAÇADES ET LA RÉFECTION DES PEINTURES DE LA CLÔTURE ET DES ACROTÈRES DE L'IMMEUBLE CNPS ABRITANT LA DIRECTION RÉGIONALE DU LITTORAL ET SUD-OUEST ET LE CENTRE DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE BONANJO À DOUALA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE,

- VU** le Décret n° 2004/275 du 24 portant Code des Marchés Publics ;

- VU** le Décret n° 99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;

- VU** le Décret n° 2008/129 du 7 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance

- VU** l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicable aux Marchés Publics ;

- VU** la circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

- VU** le Marché n°05/16/DG/CNPS du 03 août 2016 ;

- VU** l'ordre de service n°52/16/DG/CNPS du 03 août 2016, notifié le 19 août 2016 ;

- VU** la correspondance n°6355/16/DG/DAG/SM/CNPS du 13 septembre 2016 du Directeur Général de la CNPS n'accédant pas à la demande de suspension des travaux sollicitée par les Etablissements International Consulting & Company ;

VU la mise en demeure n°231/17/DG/SLM/CNPS du 18 janvier 2017 adressée aux Etablissements International Consulting & Company notifié le 20 janvier 2017 ;

VU la défaillance constatée par le non respect des dispositions contractuelles notamment le refus de produire le cautionnement définitif et la non exécution des travaux depuis la notification de l'ordre de service.

D E C I D E :

Article 1er : Le Marché n°05/16/DG/CNPS du 03 août 2016, passé après Appel d'Offres n°02/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 06 avril 2016 avec les Etablissements International Consulting & Company BP 15468 Yaoundé, pour le nettoyage des façades et la réfection des peintures de la clôture et des acrotères de l'immeuble CNPS abritant la Direction Régionale du Littoral et Sud-Ouest et le Centre de Prévoyance Sociale de Bonanjo à Douala, est résilié de plein droit pour défaillance manifeste du prestataire.

Article 2: Les Etablissements International Consulting & Company BP 15468 Yaoundé, supporteront toutes les conséquences financières liées à cette résiliation conformément aux dispositions de l'alinéa b de l'article 98 du Code des Marchés Publics

YAOUNDE le 18 Septembre 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier

COMMUNE DE SOA

DECISION MUNICIPALE N° 00024/DM/ C/SOA/SG/ 2017 PORTANT ANNULATION DE LA DECISION MUNICIPALE N°00023 /DM/C/SOA/SG/2017 DU 20 SEPTEMBRE 2017 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONSTRUCTION DE L' HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE SOA A L'ENTREPRISE SOGERES SARL SUIVANT APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C-SOA/CIPM/2017 DU 11 JUILLET 2017 EN PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SOA, MAITRE D'OUVRAGE

VU la constitution ;

VU la loi 2004 — 17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

VU la loi 2004-18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

VU le décret n° 77/203 du 08 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort

territorial ;

VU le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

VU le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et

fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

VU le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

VU l'arrêté n° 00000025/A/MINATD/DCTD du 30 Octobre 2013 constatant l'élection

du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 Septembre 2013 dans la Commune de Soa, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;

VU la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à

l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des Collectivités territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2017;

VU la décision n°00000446/D/MINMAP/SG/DAG du 20 juillet 2016 constatant la

composition des commissions internes de Passation des Marchés auprès de certaines communes ;

VU L'Appel d'Offres National Ouvert n° 005/A0NO/C-S0A/CIPM/2017 du 11 Juillet

2017 en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux de construction de l'hôtel de ville de la Commune de Soa, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;

% •

VU le procès-verbal n° 023/CIPM/SOA du 11 Septembre 2017 relatif à l'examen du rapport de la sous-commission d'analyse des offres du marché de construction de l'Hôtel de ville de la Commune de Soa ;

VU les propositions de contractualisation de la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Soa des 11 et 12 Septembre 2017 relatives au marché de la réalisation des travaux de construction

de l'hôtel de ville de la Commune de Soa, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;

VU la correspondance n° 000908/ARMP/CCRRNIP/CCRA/CSE/OYO.amf/2017 du Chef de Centre régional du Centre de PARNIP du 08 Septembre 2017 à Madame la Présidente

de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Soa ;

VU la correspondance n° 00275/17/L/C/SOA/SEF/SG du 14 Septembre 2017 du Maire de la Commune de Soa à Madame la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Soa ;

VU la correspondance n° 071/17/L/CIPM/C/Soa/PDTE du 15 Septembre 2017 de la

Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Soa annexée du procès-verbal n° 25/CIPM du 15 Septembre 2017 ;

VU la décision municipale n° 00023 /DM/ C/SOA/SG/2017 du 20 septembre 2017 portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert n° 005/AONO/C-SOA/CIPM/2017 du 11 juillet 2017 en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux de construction de l'Hôtel de ville de la Commune de Soa, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;

VU la correspondance n° 00278/17/L/C/SOA/SEF/SG du 20 Septembre 2017 du Maire de la Commune de Soa à Madame la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Soa ;

VU la requête des Ets *BJJ RECORDS* à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence de la République en Charge des Marchés Publics du 25 Septembre 2017 ;

VU la lettre n° 006902/N/MINMAP/CAB du 28 Septembre 2017 du Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé des Marchés Publics ;

VU les *nécessités* de service.

Décide :

Article 1' : La décision municipale n° 00023 /DM/ C/SOA/SG/2017 du 20 septembre 2017 portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert, n° 005/AONO/C-SOA/CIPM/2017 du 11 juillet 2017 en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux de construction de l'Hôtel de ville de la Commune de Soa, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, à l'Entreprise SOGERES SARL B.P. : 30 442 YAOUNDE-TEL. : 699 22 22 84 / 222 82 43 81, est annulée, en application des instructions du Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé des Marchés Publics.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

SOA le 4 Octobre 2017

Le MAIRE

ESSAMA EMBOLO

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

DECISION N° 146 /D/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/YA/2017 DU 15/09/2017 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°109/AONO/ MINMAP/CCPM-SPI/2017 DU 17 JUILLET 2017 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE A LA CAMWATER EN TROIS (03) LOTS

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;

Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics;

Vu la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2017 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°109/AONO/ MINMAP/CCPM-SPI/2017 du 17 juillet 2017 pour la fourniture des services de sécurité et de gardiennage à la CAMWATER en trois (03) lots ;

Vu la lettre de la CCPM-SPI n° 00249/L/MINMAP/CCPM-SPI/17 du 28 août 2017 proposant l'infructuosité.

D E C I D E :

Article 1er - l'Appel d'Offres susmentionné est déclaré infructueux, aucun soumissionnaire n'ayant déposé les offres.

Article 2. - La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 15 Octobre 2017

Le **MINISTRE**

ABBA SADOU

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU WOURI

DECISION N° 04 /D/MINMAP/DR-LT/DD-W/SPM/BAM/2017 PORTANT INFRUCTUOSITE DE LA DEMANDE DE COTATION N°05/DC/DDMAP/CDPM/DDEPAT/2017 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE 4X4 DESTINE AUX MISSIONS DE CONTROLE ET DE SUIVI DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC ET AUX MISSIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE MINEPAT DU WOURI

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DU WOURI AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la Constitution,

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 Portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics,

Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 Portant organisation du Ministère des Marchés Publics,

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 Modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 Février 2001 Portant création, organisation et fonctionnement de L'ARMP,

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics,

Vu l'Arrêté N°373/CAB/PR DU 06 AOÛT 2012 Nommant MOUSTAPHA KADIDJATOU Epouse NDAIBOU Délégué Départemental des Marchés Publics du Wouri,

Vu le budget d'investissement Public exercice 2017,

Vu la DEMANDE DE COTATION N°05/DC/DDMAP/CDPM/DDEPAT/2017 DU 12 SEPTEMBRE 2017

Vu le procès-verbal de la Commission Départementale de passation des Marchés publics du Wouri du 02 octobre 2017 constatant qu'aucune entreprise n'a acheté le dossier de consultation ;

DECIDE :

Article 1er : est déclarée **infructueuse** LA DEMANDE DE COTATION N°05/DC/DDMAP/CDPM/DDEPAT/2017 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE 4x4 DESTINE AUX MISSIONS DE CONTROLE ET DE SUIVI DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC ET AUX MISSIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE MINEPAT DU WOURI

Article 2 : la présente décision prendra effet à partir de la date de signature de cette décision.

Article 3 : cette décision sera publiée et insérée dans le journal des marchés Publics ou dans toute autre publication habilitée.

DOUALA le 6 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MOUSTATA KADIDJATOU EPSE NDAIBOU



DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

**ADDITIF RECTIFICATIF N°03 PORTANT SUR LA MODIFICATION DU MONTANT TOUTES TAXES
COMPRISES DE L'ATTRIBUTION N°080/D/PR/IVIINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DU 20 SEPTEMBRE 2017 DE
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°064 DU 09 AOUT 2017 RELATIF A L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) FORAGES DANS LES DEPARTEMENTS DE HAUTE
SANAGA, DU NYONG ET MFOUMOU, DE LA MEFOU ET AFAMBA, DU MBAM ET INOUBOU ET DE LA
LEKIE, REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

YAOUNDE le 29 Septembre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET D'EXPÉRIMENTATION DU MACHINISME AGRICOLE

COMMUNIQUE N° 023_/C/CENEEMA/2017 PORTANT ADDITIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT °002/AONR/MINADER/CENEEMA/CIPM/2017 DU 14 SEPTEMBRE 2017 POUR L'ELABORATION D'UN PLAN MARKETING ET DE COMMUNICATION DU CENEEMA,

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Direction du CENEEMA, sise à Nkolbisson Tél : 222 22 33 54, B.P. 1040 Yaoundé au plus tard le **04 Octobre 2017 à 11 heures**, heure locale. Elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°002/AONR/MINADER/CENEEMA/CIPM/2017 DU 14 SEPTEMBRE 2017, EN PROCEDURE D'URGENCE,

RELATIF A L'ELABORATION D'UN PLAN MARKETING ET DE COMMUNICATION DU CENEEMA.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt et les offres et ne respectant pas le mode de présentation seront déclarées irrecevables.

Lire plutot

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Direction du CENEEMA, sise à Nkolbisson Tél : 222 22 33 54, B.P. 1040 Yaoundé au plus tard le **09 Octobre 2017 à 11 heures**, heure locale. Elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°002/AONR/MINADER/CENEEMA/CIPM/2017 DU 14 SEPTEMBRE 2017, EN PROCEDURE D'URGENCE,

RELATIF A L'ELABORATION D'UN PLAN MARKETING ET DE COMMUNICATION DU CENEEMA.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt et les offres et ne respectant pas le mode de présentation seront déclarées irrecevables.

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires.

L'analyse des offres techniques et financières sera réalisée à une date ultérieure qui sera communiquée.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Lire plutot

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires.

L'analyse des offres techniques et financières sera réalisée à une date ultérieure qui sera communiquée.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

L'ouverture des offres se tiendra le **09 octobre 2017 à 13 heures**, heure locale

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le *DIRECTEUR*

EVINA ELA Roland Ernest

CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET D'EXPÉRIMENTATION DU MACHINISME AGRICOLE

COMMUNIQUE N° 022_/C/CENEEMA/2017 PORTANT ADDITIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT °001/AONR/MINADER/CENEEMA/CIPM/2017 DU 14 SEPTEMBRE 2017 POUR L'ELABORATION DU MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES DU CENEEMA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Direction du CENEEMA, sise à Nkolbisson Tél : 222 22 33 54, B.P. 1040 Yaoundé au plus tard le **04 Octobre 2017 à 11 heures**, heure locale. Elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINADER/CENEEMA/CIPM/2017 DU 14 SEPTEMBRE 2017, EN PROCEDURE D'URGENCE,

RELATIF A L'ELABORATION D'UN MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES DU CENEEMA.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt et les offres et ne respectant pas le mode de présentation seront déclarées irrecevables.

Lire plutot

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Direction du CENEEMA, sise à Nkolbisson Tél : 222 22 33 54, B.P. 1040 Yaoundé au plus tard le **09 Octobre 2017 à 11 heures**, heure locale. Elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINADER/CENEEMA/CIPM/2017 DU 14 SEPTEMBRE 2017, EN PROCEDURE D'URGENCE,

RELATIF A L'ELABORATION D'UN MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES DU CENEEMA.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt et les offres et ne respectant pas le mode de présentation seront déclarées irrecevables.

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires.

L'analyse des offres techniques et financières sera réalisée à une date ultérieure qui sera communiquée.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Lire plutot

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires.

L'analyse des offres techniques et financières sera réalisée à une date ultérieure qui sera communiquée.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée. L'ouverture des offres se tiendra le **09 octobre 2017 a 12 heures.**

YAOUNDE le 5 Octobre 2017

Le DIRECTEUR

EVINA ELA Roland Ernest

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.
(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.arpmp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !